

**ANTEVENIO S.A. ET
FILIALES CONSOLIDÉES**

États financiers intermédiaires consolidés
au 30 juin 2013

ANTEVENIO, S.A., ET FILIALES CONSOLIDÉES

États financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2013

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS AU 30 juin 2013 :

Tableaux de la situation financière consolidés au 30 juin 2013 et au 30 juin 2013.

Comptes de résultat consolidés au 30 juin 2013 et au 30 juin 2013.

Comptes de résultat global consolidés correspondant au premier semestre 2013 et au premier semestre 2013.

Tableau consolidé des variations des capitaux propres correspondant au premier semestre 2013 et au premier semestre 2013.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie correspondant au premier semestre 2013 et au premier semestre 2013.

Annexe des états financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 2013.

ANTEVENIO, S.A., ET FILIALES CONSOLIDÉES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2013

ANTEVENIO, S.A., ET FILIALES CONSOLIDÉES
TABLEAUX DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2013 ET AU 30 JUIN 2012.
 (Exprimés en euros)

ACTIF		30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Immobilisations corporelles	(Note 8)	441 243,76	495 285,27	558 740,49
Fonds de commerce	(Note 5)	7 872 358,04	7 872 358,03	7 150 503,45
Autres actifs intangibles	(Note 9)	2 260 105,70	2 793 284,09	3 102 988,52
Actifs financiers non courants	(Note 11)	97 539,20	51 839,15	44 213,97
Impôts différés actifs	(Note 19)	811 406,72	608 888,78	257 319,90
ACTIFS NON COURANTS		11 482 653,41	11 821 655,32	11 113 766,33
Clients et autres débiteurs	(Note 11)	6 818 094,04	7 724 483,39	7 641 447,95
Autres actifs financiers courants	(Note 11)	7 369,72	42 245,59	49 567,94
Autres actifs courants	(Note 19)	774 236,11	861 247,27	358 506,38
Trésorerie	(Note 11)	4 541 664,92	4 390 928,95	5 086 172,30
ACTIFS COURANTS		1 214 364,79	13 018 905,20	13 135 694,57
TOTAL ACTIF		23 624 018,20	24 840 560,52	24 249 460,90

Les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents Tableaux de la situation financière consolidés, les Comptes de résultat consolidés, les Comptes de résultat global consolidés, les Tableaux des variations des capitaux propres consolidés, les Tableaux des flux de trésorerie consolidés et les notes jointes qui sont présentées en 29 Notes

ANTEVENIO, S.A., ET FILIALES CONSOLIDÉES
TABLEAUX DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2013 ET AU 30 JUIN 2012.
(Exprimés en euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Capital	(Note 14)	231 412,22	231 412,22	231 412,22
Autres réserves	(Note 14)	8 189 786,85	8 189 786,85	8 189 786,85
Profits cumulés	(Note 14)	7 945 294,15	8 424 731,21	8 282 687,00
Autres instruments de capitaux propres	(Note 17)		-	202 500,00
Valeurs propres	(Note 14)	(43 869,93)	(43 869,93)	(244 494,93)
Différences de change	(Note 15)	913,79	(14 921,98)	(10 417,26)
Capitaux propres part du groupe		16 323 537,08	16 787 138,37	16 651 473,88
Intérêts minoritaires s	(Note 16)	(177 797,31)	(200 722,91)	(169 211,95)
Subventions	(Note 23)		-	87 017,15
Capitaux propres		16 145 739,77	16 586 415,46	16 569 279,08
Produits différés	(Note 18)	138 535,61	176 318,03	37 293,06
Autres passifs non courants	(Note 12)	741 709,60	802 691,56	552 833,15
Provisions	(Note 22)	55 132,41	55 132,42	55 132,41
Passifs non courants		935 377,62	1 034 142,01	645 258,62
Dettes auprès d'établissements de crédit	(Note 12)	32 221,61	42 705,61	26 138,63
Dettes fournisseurs et autres débiteurs	(Note 12)	5 224 285,35	6 269 052,31	6 397 852,45
Autres passifs courants	(Note 19)	1 286 393,85	908 245,13	610 932,12
Passifs courants		6 542 900,81	7 220 003,05	7 034 923,20
TOTAL VALEUR NETTE ET PASSIF		23 624 018,20	24 840 560,52	24 249 460,90

Les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents Tableaux de la situation financière consolidés, les Comptes de résultat consolidés, les Comptes de résultat global consolidés, les Tableaux des variations des capitaux propres consolidés, les Tableaux des flux de trésorerie consolidés et les notes jointes qui sont présentées en 29 Notes.

ANTEVENIO, S.A., ET FILIALES CONSOLIDÉES
COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS CORRESPONDANT AU PREMIER SEMESTRE 2013 ET AU PREMIER SEMESTRE 2012
(Exprimés en euros)

		30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Montant net du chiffre d'affaires	(Note 20 y 27)	10 715 671,26	24 193 488,15	11 580 412,77
Chiffre d'affaires		11 130 989,39	25 463 646,28	12 404 899,00
Remises sur ventes		(415 318,13)	(1 270 158,13)	(824 486,23)
Autres produits		36 794,89	412 685,96	58 241,70
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		10 752 466,15	24 606 174,11	11 638 654,47
Achats consommés	(Note 20)	4 982 853,36	11 983 038,28	5 395 488,81
Frais de personnel	(Note 20)	3 957 259,31	7 363 090,16	3 779 886,72
Appointements, salaires et assimilés		3 244 777,93	5 889 187,85	3 056 878,37
Charges sociales		712 481,38	1 473 902,31	723 008,35
Dotations pour amortissements des immobilisations		837 038,27	1 636 649,74	795 701,33
Autres charges d'exploitation		1 350 726,99	3 130 409,44	1 521 259,66
Services extérieurs	(Note 20)	1 172 314,28	2 505 171,21	1 319 847,92
Pertes de valeur d'actifs courants	(Note 11)	154 749,51	625 238,23	200 278,04
Impôts et assimilés		23 663,20	-	1 133,70
Excès de provisions		(10 600,70)	(11 003,29)	(5 245,64)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		11 117 277,22	24 102 184,33	11 487 090,88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(364 811,08)	503 989,78	151 563,59
Autres intérêts et produits assimilés	(Note 20)	54 879,75	119 611,93	70 973,18
Différences de change		56 702,21	87 860,29	59 669,59
Bénéfice sur valeurs propres		-	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		111 581,96	207 472,22	130 642,77
Autres intérêts et charges assimilés	(Note 20)	58 729,87	185 081,67	29 771,98
Différences de change		84 849,92	155 000,40	53 392,63
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		143 579,79	340 082,07	83 164,61
RÉSULTAT FINANCIER		(31 997,83)	(132 609,85)	47 478,16
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS COURANTES		(396 808,90)	371 379,93	199 041,75
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		(396 808,90)	371 379,93	199 041,75
Impôt sur les sociétés	(Note 18)	36 419,18	153 468,71	89 789,29
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		(433 228,08)	217 911,22	109 252,46
Résultat attribué aux intérêts minoritaires	(Note 21)	(22 802,94)	(65 721,57)	(34 210,82)
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE À LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE		(410 425,15)	283 632,79	143 463,28
BÉNÉFICE PAR ACTION:				
Élémentaire		(0,10)	0,07	0,03
Dilué		(0,10)	0,07	0,03

Les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents Tableaux de la situation financière consolidés, les Comptes de résultat consolidés, les Comptes de résultat global consolidés, les Tableaux des variations des capitaux propres consolidés, les Tableaux des flux de trésorerie consolidés et les notes jointes qui sont présentées en 29 Notes

COMPTES DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS CORRESPONDANT AU PREMIER SEMESTRE 2013 ET AU PREMIER SEMESTRE 2012
(Exprimés en euros)

		30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT	Note 21	(410 425,15)	283 632,79	109 252,46
Produits et charges directement imputés aux capitaux propres :				
Ajustement pour variations de valeur	Note 15	15 835,77	(10 344,51)	(5 839,79)
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT IMPUTÉS AUX CAPITAUX PROPRES		15 835,77	(10 344,51)	(5 839,79)
Transferts au compte de résultat				
Ajustement pour variations de valeur		-	-	-
Subventions, dons et legs				(21 841,80)
Effet imposable				6 552,54
TOTAL TRANSFERTS AU COMPTE DE RÉSULTAT		-	-	(15 289,26)
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL		(394 589,38)	273 288,28	88123,41
Part de la Société consolidante		(394 589,38)	273 288,28	-
Part des intérêts minoritaires			-	-

ANTEVENIO, S.A. ET FILIALES CONSOLIDÉES
TABLEAU CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES EXERCICES 2013 ET 2012
(Exprimé en euros)

	Capital souscrit	Autres réserves	Profits cumulés	(Actions de la société consolidante)	Autres instruments de capitaux propres	Différences de change	Patrimoine total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 31/12/2011	231 412,22	8 189 786,85	8 139 220,86	(142 845,67)	202 500,00	(4 577,47)	16 615 496,78	(135 001,32)	16 480 495,47
Ajustements en raison 2011	-	-	1 875,00	-	-	-	1 875,00	-	1 875,00
Solde au 01/01/2012	231 412,22	8 189 786,85	8 141 095,86	(142 845,67)	202 500,00	(4 577,47)	16 617 371,79	(135 001,32)	16 482 370,47
Produits et charges reconnus	-	-	283 632,79	-	-	(10 344,51)	273 288,28	(65 721,57)	207 566,70
Autres opérations	-	-	2,55	-	-	-	2,55	-	2,55
Acquisition d'un plus grand pourcentage de parts sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec actions de la Société consolidante	-	-	-	98 975,74	(202 500,00)	-	(103 524,26)	-	(103 524,26)
Solde au 31/12/2012	231 412,22	8 189 786,85	8 424 731,20	(43 869,93)	-	(14 921,98)	16 787 138,36	(200 722,89)	16 586 415,46
Ajustements en raison 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 01/01/2013	231 412,22	8 189 786,85	8 424 731,20	(43 869,93)	-	(14 921,98)	16 787 138,36	(200 722,89)	16 586 415,46
Produits et charges reconnus	-	-	(410 425,15)	-	-	15.835,77	(394 589,38)	(22 802,94)	(417 392,32)
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'un plus grand pourcentage de parts sociales	-	-	(69 011,90)	-	-	-	(69 011,90)	45.728,52	(23 283,38)
Solde au 30/06/2013	231 412,22	8 189 786,85	7 945 294,15	(43 869,93)	-	913,79	16 323 537,08	(177 797,31)	16 145 739,76

Les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents Tableaux de la situation financière consolidés, les Comptes de résultat consolidés, les Comptes de résultat global consolidés, les Tableaux des variations des capitaux propres consolidés, les Tableaux des flux de trésorerie consolidés et les notes jointes qui sont présentées en 29 Notes.

ANTEVENIO, S.A., ET FILIALES CONSOLIDÉES
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS CORRESPONDANT AU PREMIER SEMESTRE 2013 ET

AU PREMIER SEMESTRE 2012

(Exprimés en euros)

	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)	734 657,92	868 048,38	530 752,59
Profit avant impôt	(396 808,90)	371 379,93	233 255,43
Régularisation des postes n'entraînant pas de mouvements de trésorerie :			
+ Amortissements	Note 8 y 9 837 038,27	1 636 649,75	794 789,75
+/- Provisions	Note 22 (0,01)	(5 999,98)	(6 000,00)
+/- Subventions transférées aux résultats	Note 18 (37 782,44)	(181 016,69)	(22 032,38)
- Impôt sur les sociétés	Note 19 (36 419,18)	(153 468,71)	(89 789,29)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
Variation débiteurs	Note 11 922 225,11	363 823,91	455 326,31
Variation du solde de créditeurs	Note 12 (1 053 630,67)	(53 958,90)	(1 094 815,33)
Variation d'autres actifs courants	121 887,03	(237 017,40)	303 728,85
Variation d'autres passifs courants	378 148,72	(872 343,53)	(9 500,13)
Paieement de l'impôt sur les bénéfices	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	(34 210,62)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(512 456,00)	(2 324 264,88)	(785 678,63)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 9 (237 810,78)	(973 638,07)	(527 946,91)
Acquisition d'immobilisations corporelles	Note 8 (26 427,23)	(80 311,91)	(58 352,33)
Acquisition d'immobilisations financières	Note 11 y 12 (45 700,05)	(6 462,42)	(10 000,00)
Augmentation du fonds de commerce	Note 5 -	(754 854,58)	(33 000,00)
Actifs différés	Note 19 (202 517,94)	(508 997,90)	(157 429,01)
Ventes d'immobilisations corporelles	-	-	1 049,62
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(71 465,97)	393 811,22	(112 235,90)
Variation d'autres passifs non courants	(60 981,97)	286 152,78	-
Variation de la dette auprès des établissements de crédit	Note 12 (10 484,00)	-	(4 746,85)
Opérations avec actions propres	-	98 975,74	(101 649,26)
Diminution de réserves	Note 17 -	(202 500,00)	(5 839,79)
Dividendes	-	-	-
Subventions	Note 19 -	211 182,70	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (d=a+b+c)	150 735,95	(1 062 405,28)	(367 161,94)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)	4 390 928,96	5 453 334,24	5 453 334,24
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (f=e+d)	4 541 664,91	4 390 928,96	5 086 172,30

Les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents Tableaux de la situation financière consolidés, les Comptes de résultat consolidés, les Comptes de résultat global consolidés, les Tableaux des variations des capitaux propres consolidés, les Tableaux des flux de trésorerie consolidés et les notes jointes qui sont présentées en 29 Notes.

ANTEVENIO, S.A., ET FILIALES CONSOLIDÉES

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2013

NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE

1.1) Société consolidante

a) Constitution et siège social

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », en se transformant en société anonyme et en modifiant sa dénomination pour I-Network Publicidad, S.A. en date du 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société pour la dénomination actuelle.

Le siège social de la société est actuellement établi à Madrid, à l'adresse suivante : « C/ Marqués del Riscal, 11, planta 2ª, Madrid ».

Les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe Antevenio du premier semestre 2013 ont été préparés par les administrateurs conformément aux normes internationales d'information financières (ci-après « IFRS »), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil.

b) Activités

La Société consolidante a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou en partie par la Société consolidante, soit directement, soit indirectement, par le biais de prise de participation dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

c) Régime juridique

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux actuellement en vigueur.

L'exercice économique de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

1.2) Filiales consolidées

La société consolidante possède, directement ou indirectement, des parts sociales dans diverses sociétés et a, directement ou indirectement, le contrôle de diverses sociétés. Au 30 juin 2013, une consolidation des sociétés qui font partie du Groupe a été faite.

a) Filiales consolidées incluses dans le périmètre de consolidation

Les filiales consolidées incluses dans le périmètre de consolidation au premier semestre 2013 et au premier semestre 2012 sont les suivantes :

Société	Pourcentage de participation 30/06/2013	Pourcentage de participation 31/12/2012	Pourcentage de participation 30/06/2012	Niveau de gestion	Méthode consolidée appliquée
Mamvo Performance, S.L.U. Marketing Manager	100	100	100	Élevé	Intégration globale
Servicios de Marketing, S.L.U	100	100	100	Élevé	Intégration globale
Antevenio S.R.L.	100	100	100	Élevé	Intégration globale
Diálogo Media, S.L.U.	100	100	100	Élevé	Intégration globale
Antevenio France S.R.L.	100	100	100	Élevé	Intégration globale
Código Barras Networks S.L.	100	100	100	Élevé	Intégration globale
Antevenio Argentina S.R.L.	100	60	60	Élevé	Intégration globale
Antevenio Limited	51	51	51	Élevé	Intégration globale
Antevenio México	100	60	60	Élevé	Intégration globale
Antevenio Publicidad, S.A.R.L.	100	100	-	Élevé	Intégration globale
Europemission, S.L.	49,68	49,68	49,68	Moyen	Intégration proportionnelle
Antevenio Services S.r.l.	100	100	-	Élevé	Intégration globale

Le tableau suivant offre une brève description de chacune des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au premier semestre 2013 et au premier semestre 2012 :

Société	Année de constitution	Siège social	Objet social
Mamvo Performance, S.L.U	03/05/1996	C/ Marqués de Riscal, 11	Publicité en ligne et marketing direct pour l'obtention de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U	19/05/2005	C/ Marqués de Riscal, 11	Service-conseil aux entreprises de communication commerciale
Antevenio S.R.L	2004	Viale Abruzzi 13/A 20131Milano	Publicité et marketing sur internet
Diálogo Media S.L.U	2009	C/ Marqués de Riscal, 11	Prestation de services par réseaux de données pour portables.
Antevenio France, S.R.L.	2009	120, Av. du General LECLERC, 75014, Paris, France.	Prestation de services publicitaires et de promotion sur Internet, étude, diffusion et prestation de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet.
Código Barras Networks S.L.	2010	Av. Pedralbes, 36 - 08034 – Barcelona, España	Création, développement et maintien de pages Web, promotion d'entreprises par des moyens interactifs, prestation de services, commerce et distribution par des moyens interactifs.
Antevenio Argentina S.R.L.(2010	La Av. Presidente Figueroa Alcorta 3351, oficina 220, Ciudad de Buenos Aires, Argentina.	Prestation de services de médiation commerciale, de marketing, de services publicitaires.
Antevenio Limited	2010	271273 King Street, Hammersmith, LONDON W69LZ united Kingdom	Prestation de services publicitaires et de promotion sur Internet, étude, diffusion et prestation de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet.
Antevenio México, S.A. de CV	2007	Calle Galileo 20 403 Polanco Chapultepec Distrito Federal 11560	Autres services de publicité
Antevenio Publicidad, S.A.R.L.	2008	32 Rue de Londres, 75009 Paris.	Prestation de services publicitaires et de promotion sur Internet, étude, diffusion et prestation de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet.
Antevenio Services, S.r.l.	2013	Viale Abruzzi 13/A 20131Milano	Autres services de publicité
Europemission, S.L.	2003	C/ Marqués de Riscal, 11	Sans activité

L'exercice économique des filiales consolidées commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

1.3) Entreprises conjointes

La société Europermission S.L., dont Antevenio, S.A. détient 49,68 %, a été incluse dans les comptes annuels consolidés par la méthode d'intégration proportionnelle. La Société estime qu'il y a gestion conjointe.

NOTE 2. RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales d'information financière (IFRS)

Les états financiers intermédiaires ont été établis en application des Normes internationales d'information financière (ci-après dénommées « IFRS »), étant appliquées les IFRS en vigueur en ce moment, comme elles ont été adoptées par l'Union européenne, conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, en prenant en considération l'ensemble des principes et normes comptables et des critères d'évaluation obligatoirement applicables qui ont un important effet tout comme les autres possibilités que la réglementation autorise à cet égard.

Dans la note 4, sont résumés les principes comptables et les critères d'évaluation les plus importants appliqués dans la préparation des états financiers intermédiaires faite par les administrateurs.

Ces états financiers intermédiaires incluent les états consolidés suivants

- État de la situation financière consolidée.
- Comptes de Résultat Consolidés
- Comptes de résultat global consolidés
- Tableaux des variations des capitaux propres consolidés
- Tableaux des flux de trésorerie consolidés
- Notes sur les états financiers intermédiaires

a.1) Nouvelles normes, modifications et interprétations

En date d'établissement des présents états financiers intermédiaires semestriels consolidés, les normes et les interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur, que ce soit parce que leur date de mise en application est postérieure à la date des présents états financiers semestriels consolidés ou parce qu'elles n'ont pas été approuvées par l'Union européenne.

Le Groupe a évalué l'effet de leur application en considérant que celle-ci n'aura pas d'incidence marquée.

		Application obligatoire pour les exercices commençant à partir de :
Approuvées pour application dans l'UE		
NIC 1 (Modifiée)	Présentation des états financiers	1 juillet 2013
NIC 19 (Modifiée)	Bénéfices aux employés	1 janvier 2013
Non approuvées pour application dans l'UE		
NIC 12 (Modifiée)	Impôt sur les profits	1 janvier 2013
IFRS 1 (Modifiée)	Adoption pour la première fois des IFRS	1 janvier 2013
IFRS 7 (Modifiée)	Instruments financiers : Information à révéler	1 janvier 2013
IFRS 10	États financiers consolidés	1 janvier 2013
IFRS 11	Accords conjoints	1 janvier 2013
IFRS 12	Détail de l'information de prise de participations dans	1 janvier 2013
IFRS 13	Calcul de la valeur raisonnable	1 janvier 2013
NIC 27 (Modifiée)	États financiers séparés	1 janvier 2013
NIC 28 (Modifiée)	Investissements dans entr. associées	1 janvier 2013
NIC 32 (Modifiée)	Instruments financiers : Présentation	1 janvier 2014
IFRS 9	Instruments financiers : Classement par échéances	1 janvier 2015
Modification IFRS 10, 12 et IAS 27	Entreprises d'investissement	1 janvier 2014

Modification de l'IAS, présentation des états financiers.

Cette modification change la ventilation des rubriques présentées dans « Autres produits et charges reconnus », inclus dans l'état de produits et charges. Il faut séparer les éléments présentés en deux groupes, selon s'ils permettent ou non des transferts futurs au compte de résultat.

Par ailleurs, et contrairement à ce qui était précisé dans les projets de réforme, la modification n'exige pas que soient présentés ensemble les produits et les charges reconnus dans un seul état. La rédaction finale permet d'utiliser le schéma utilisé par le Groupe dans ses états financiers.

Cette règle est entrée en vigueur durant l'exercice et affectera les périodes annuelles après le 1^{er} juillet 2012. En conséquence, elle s'appliquera à partir de l'exercice 2013. Cela dit, cela n'impliquera pas de modification importante dans la présentation de l'information financière de l'état des produits et charges reconnus.

Modification de l'IAS 19 « Rémunérations des employés ».

Les modifications les plus importantes qui ont été apportées affectant fondamentalement les plans de bénéfices définis sont les suivantes :

- L'élimination de la « bande de fluctuation » avec laquelle, selon la règle actuelle, les compagnies peuvent définir une certaine proportion des pertes et profits actuariels. À partir de l'entrée en vigueur de la modification, tous les profits et toutes les pertes actuariels devront être immédiatement enregistrés dans l'autre résultat global (patrimoine).
- Changements importants du groupement et de la présentation des composants du coût dans l'état de résultat global. Le total du coût lié à l'obligation sera présenté en trois rubriques différentes : facteur du coût du service, facteur d'intérêt net et facteur de revalorisation.

Cela impliquera aussi des changements dans la présentation des facteurs du coût dans l'état de résultat global, qui seront regroupés et présentés de façon différente.

Le changement fondamental de cette modification de l'IAS 19, avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, affectera le traitement comptable des plans de bénéfices définis, du fait qu'à partir de l'entrée en vigueur de la modification, tous les profits et toutes les pertes actuariels seront immédiatement enregistrés avec ajustements d'évaluation pour refléter dans le bilan consolidé le déficit ou l'excédent total du plan. Par ailleurs, le coût d'intérêts et le retour attendu des actifs du plan sont remplacés dans la nouvelle version par une somme nette à titre d'intérêts, qui sera calculé en appliquant le taux d'escompte au passif (ou à l'actif) de l'engagement. Cela impliquera aussi des changements dans la présentation des facteurs du coût dans l'état de résultat global, qui seront regroupés et présentés de façon différente.

IFRS 10 « États financiers consolidés »

Cette règle est émise conjointement avec l'IFRS 11, l'IFRS 12 et la modification de l'IAS 27 et de l'IAS 28 (toutes celles-ci étant décrites ci-après), en remplacement des règles actuelles en rapport à la consolidation et à la comptabilisation de sociétés, associées et des entreprises conjointes, tout comme les ventilations d'information à fournir.

L'entrée en vigueur de cette règle implique le remplacement de la partie relative à la consolidation de l'actuelle IAS 27 « États financiers consolidés et séparés » tout comme l'interprétation SIC 12 – Consolidation – entreprises à but spécial.

La principale nouveauté de l'IFRS 10 est la modification de la définition du contrôle qui existe actuellement. La nouvelle définition de contrôle comporte trois éléments qui doivent être respectés : le pouvoir sur la société liée, l'exposition ou le droit aux résultats variables de l'investissement et la capacité d'utiliser ce pouvoir lui permettant d'influencer le montant de ces retours.

En date d'aujourd'hui, on n'attend aucun changement important en rapport aux entreprises contrôlées par le Groupe en raison de la nouvelle définition de contrôle.

IFRS 11 « Accords conjoints ».

L'entrée en vigueur de cette règle implique le remplacement de l'IAS 31 actuel « Entreprises conjointes ». Le changement fondamental qu'il implique par rapport à la règle actuelle est l'élimination de l'option de consolidation proportionnelle pour les entreprises qui sont contrôlées de façon conjointe, qui seront dorénavant incluses dans la méthode de la participation. De plus, certaines nuances dans l'analyse des accords conjoints sont modifiées, et l'analyse cherche à déterminer si l'accord conjoint est structuré dans un véhicule séparé. Par ailleurs, la règle définit deux types uniques d'accord conjoint : opération conjointe ou entreprise liée de façon conjointe.

L'unique société intégrée par la méthode d'intégration proportionnelle est Europermission S.L. Cependant, l'application de cette règle n'aura pas, à notre avis, une grande incidence.

IFRS 12 « Détail de l'information de prises de participation dans d'autres sociétés »

L'IFRS 12 permet de regrouper dans une seule règle, en plus d'augmenter, toutes les exigences de ventilation relatives aux prises de participation dans des filiales consolidées, des sociétés associées, des entreprises conjointes ou d'autres prises de participation, et l'obligation de fournir de l'information sur les entreprises structurelles non consolidées est une de ses nouveautés par rapport aux ventilations actuelles.

L'application de cette nouvelle règle obligera à augmenter les ventilations en rapport aux sociétés associées et multigroupe, notamment en rapport aux rapprochements entre les résultats fournis par les entreprises et les résultats attribués.

Modification de l'IAS 27 « Instruments financiers séparés ».

Cette modification redéfinit la règle du fait qu'à partir de son entrée en vigueur son contenu ne fait référence qu'aux états financiers individuels.

Modification de l'IAS 28 « Instruments financiers dans des sociétés associées ».

Cette modification redéfinit la règle qui contient dorénavant aussi le traitement des sociétés liées de façon conjointe, du fait qu'elles seront consolidées, sans option possible, par l'application de la méthode de la participation comme le sont les sociétés associées.

IFRS 13 « Mesure de la valeur raisonnable ».

La règle est établie dans le but de servir de base réglementaire unique pour calculer la valeur raisonnable des éléments de l'actif ou du passif lorsque cela est le mode d'évaluation voulue par les autres règles. En ce sens, cela ne modifie en rien les critères d'évaluation actuels établis par les autres règles et cela est applicable aux évaluations d'éléments tant financiers que non financiers.

De plus, la règle change la définition actuelle de la valeur raisonnable, en apportant de nouvelles nuances qu'il y a lieu de considérer, et le calcul doit se faire en adoptant ce qui est appelé la « Hiérarchie de valeur raisonnable » qui est semblable à celle déjà utilisée par l'IFRS 7 – « Instruments financiers : Information à fournir » pour certaines ventilations d'instruments financiers.

Modification de l'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation »

La modification de l'IAS 32 présente plusieurs éclaircissements additionnels dans le guide de mise en œuvre sur les exigences de la règle pour pouvoir compenser un actif et un passif financier dans leur présentation dans le bilan. L'IAS 32 précise déjà qu'un actif et un passif financier ne pourront être compensés que lorsque l'entreprise aura alors le droit exigible légalement de compenser les montants reconnus.

Le guide de mise en œuvre modifié précise, entre autres aspects, que pour respecter cette condition, le droit de compensation ne doit pas dépendre d'événements futurs et doit être légalement exigible, tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de non-respect, d'insolvabilité ou de faillite de la société et de toutes les contreparties.

Modification de l'IFRS 7 « Instruments financiers : Information à fournir »

La modification présente de nouvelles exigences de ventilation pour les actifs et les passifs financiers qui sont présentés sur une base nette dans le bilan tout comme pour les autres instruments financiers qui sont sujets à un accord exigible de compensation nette ou similaire, peu importe s'ils sont alors présentés ou non compensés sur le plan comptable conformément à l'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation ».

L'entrée en vigueur de la modification de l'IAS 32 et de l'IFRS 7 ci-devant mentionnés ne devrait pas entraîner de changement dans les politiques comptables du Groupe du fait que ce dernier ne compense pas d'actifs ni de passifs financiers.

IFRS 9 « Instruments financiers : Classement et évaluation »

L'IFRS 9 remplacera la partie portant sur le classement et l'évaluation qui se font actuellement par rapport aux instruments financiers de l'IAS 39. Il y a des différences très importantes par rapport à la règle actuelle en rapport aux actifs financiers.

Entre autres, l'approbation d'un nouveau modèle de classement basé sur deux uniques catégories de coût amorti et de valeur raisonnable, la disparition des classements actuels d' « Investissements conservés jusqu'à l'échéance » et d' « Actifs financiers disponibles pour la vente », l'analyse de la perte de valeur seulement pour les actifs qui sont à coût amorti et la non-bifurcation de dérivés implicites dans des contrats d'actifs financiers.

En rapport avec les passifs financiers, les catégories de classement proposées par l'IFRS 9 sont semblables à celles qui existent actuellement dans l'IAS 39, de sorte que il ne devrait pas y avoir de différences très importantes sauf pour l'exigence d'enregistrement des variations de la valeur raisonnable en rapport au risque propre de crédit comme une composante des capitaux propres, dans la cas des passifs financiers de l'option de valeur raisonnable.

Modification de IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : « Entreprise d'investissement »

Ces modifications définissent l' « Entreprise d'investissement » et établissent des exceptions par lesquelles les prises de participation sur celles où il y a un contrôle défini comme « Entreprise d'investissement » ne seront pas consolidées et elles seront plutôt enregistrées à une valeur raisonnable avec modifications dans le compte de résultat.

De plus, il y a des exigences de ventilation des entreprises définies comme « Entreprise d'investissement ».

b) Image fidèle

Les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du premier semestre de l'exercice 2013 ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés qui composent le Groupe, dont les états financiers intermédiaires respectifs ont été préparés conformément à la législation commerciale en vigueur, les règles établis dans le Plan comptable général approuvé par le Décret royal 1514/2007, du 16 novembre 2007, dans le cas de sociétés espagnoles, et conformément à la réglementation applicable au reste des pays où sont établies les sociétés qui composent le Groupe consolidé et qui sont présentés conformément aux dispositions des normes IFRS et ont fait l'objet des ajustements ou reclassements pertinents afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et des ressources obtenues et affectées au cours du premier semestre 2013.

Les différents postes des comptes annuels individuels de chacune des sociétés ont fait l'objet d'un processus d'homogénéisation à des fins d'évaluation. Pour ce faire, les critères appliqués au sein de chacune des sociétés ont été adaptés à ceux utilisés par la Société consolidante dans ses propres états financiers.

c) Monnaie de présentation

Selon la réglementation en vigueur en matière comptable, les comptes annuels consolidés doivent être présentés en euros du fait qu'il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal où le Groupe exerce ses activités. Les opérations à l'étranger sont enregistrées conformément aux politiques décrites dans la note 4.

d) Responsabilité des informations et des estimations réalisées

Les informations contenues dans les présents états financiers relèvent de la seule responsabilité des administrateurs de la Société consolidante.

Dans la préparation des états financiers intermédiaires, certaines estimations ont été faites par les administrateurs de la Société consolidante pour évaluer certains actifs, certains passifs, certains produits, certaines charges et certains engagements qui y sont enregistrés. Ces estimations concernent notamment :

- Évaluation d'éventuelles pertes de certains actifs.
- Durée de vie des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La valeur raisonnable des actifs acquis dans des regroupements d'entreprises et dans des fonds de commerce.
- Le montant de certaines provisions.
- La valeur raisonnable de certains actifs non cotés.
- Évaluation d'éventuelles obligations en raison de risques fiscaux.
- Évaluation de la possibilité de récupération des actifs par impôt différé.

e) Comparaison de l'information

Les soldes correspondant à l'exercice 2012, présentés à des fins comparatives, ont eux aussi été arrêtés conformément aux dispositions des normes IFRS adoptées par l'Union européenne, qui correspondent à celles appliquées au cours du premier semestre 2013. En conséquence, les rubriques des deux exercices sont comparables et homogènes.

f) Changements de critères comptables

Il n'y a pas eu de changements de critères comptables propres, pas plus que de changement venant de l'adaptation de la comptabilité au nouveau Plan comptable général.

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION**Bénéfice de base par action**

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société consolidante entre le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, excluant le nombre moyen d'actions propres conservés durant la même période.

Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action est déterminé de façon semblable au bénéfice de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmente avec les options sur des actions, des bons de souscription d'actions et la dette convertible.

Le calcul du bénéfice par action du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 est présenté ci-après :

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Résultat net de l'exercice	(410425,15)	283 632,79	143 463,27
Nb moyen pondéré d'actions en circulation	4 199 147	4 199 147	4 207 495
Bénéfices de base par nombre moyen pondéré d'actions	-	0,07	0,03

Durant le premier semestre 2013 et le premier semestre 2012, le Groupe n'a fait aucune opération qui entraînerait une dilution, et donc le bénéfice de base par action coïncide avec le bénéfice dilué par action.

NOTE 4. RÈGLES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation utilisées par le Groupe dans l'élaboration des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2012 ont été les suivantes :

a) Principes de consolidation**Filiales consolidées**

On appelle filiales consolidées celles dans lesquelles la Société consolidante a capacité d'exercer un contrôle, une capacité qui se présente lorsque la Société consolidante a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société liée afin d'obtenir des bénéfices de ses activités. On assume que ce contrôle existe lorsque la Société consolidante détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits politiques des sociétés liées ou, lorsque ce pourcentage est inférieur, a conclu des accords avec d'autres actionnaires de celles-ci qui lui accordent le contrôle.

La consolidation des comptes annuels de la société Antevenio, S.A. et des comptes annuels des sociétés liées mentionnées dans la Note 2, à l'exception de société Europermission S.L., a été réalisée suivant les méthodes indiquées ci-après :

Méthode dite de l'intégration globale pour les sociétés dont le contrôle effectif est assuré par la Société consolidante ou au sein desquelles des accords ont été conclus avec les autres actionnaires.

La consolidation des opérations de la société Antevenio, S.A. et des filiales susvisées a été effectuée conformément aux principes de base suivants :

- Les critères utilisés lors de l'élaboration des bilans et des comptes de résultat individuels de chacune des sociétés consolidées sont, en règle générale, homogènes dans tous leurs aspects essentiels.
- Le tableau de la situation financière et le compte de résultat consolidés contiennent les ajustements et les éliminations propres à tout processus de consolidation ainsi que les homogénéisations d'évaluation pertinentes et nécessaires au rapprochement de soldes et de transactions entre les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.
- Le compte de résultat consolidé fait état : (i) des produits et des charges des sociétés qui ne font plus partie du Groupe à ce jour, mais qui en ont fait partie jusqu'à la date de la vente des parts qui étaient détenues dans chacune d'entre elles ou jusqu'à la date de leur liquidation et (ii) des produits et des charges des sociétés qui ne faisaient pas partie du Groupe auparavant, mais qui en font partie depuis la date de prise de participation en leur sein ou depuis la date de leur constitution jusqu'à la clôture de l'exercice.
- Les soldes et transactions entre les sociétés consolidées ont été éliminés durant le processus de consolidation. Les créances et les dettes auprès des entreprises du Groupe, associées et liées, ayant été exclues du périmètre de consolidation, sont présentées dans les postes correspondants de l'actif et du passif du tableau de situation consolidé.
- L'élimination investissement – capitaux propres des filiales consolidées a été réalisée en compensant la prise de participation de la Société consolidante sur la base de la part proportionnelle des capitaux propres des filiales consolidées que représentait cette prise de participation à la date de première consolidation. Les différences de première consolidation ont été traitées comme suit :
 - a) Les différences négatives sont enregistrées dans le compte de résultat.
 - b) Différences positives n'ayant pu être attribuées aux éléments de l'actif et du passif des filiales consolidées sont incluses dans le tableau de situation financière consolidée, au poste « Fonds de commerce de consolidation » de l'actif.

- Le résultat consolidé de l'exercice montre la part attribuable à la Société consolidante, qui se compose du résultat obtenu par cette dernière plus la part correspondante du résultat obtenu par les filiales consolidées, sur la base de la participation financière.
- La valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres et l'attribution des résultats au sein des filiales consolidées sont présentées dans le tableau de la situation financière consolidée au poste « Intérêts minoritaires » du passif. Le détail de la valeur de ces prises de participation est indiqué dans la Note 16.

Entreprises conjointes

On appelle entreprises conjointes les accords contractuels en vertu desquels deux ou plusieurs entreprises font des opérations, conservent des actifs ou participent dans une entreprise de sorte que n'importe quelle décision stratégique à caractère financier ou opérationnel qui les affecte requiert le consentement unanime de tous les actionnaires.

Les états financiers des entreprises conjointes sont consolidés avec ceux de la Société consolidante par application de la méthode d'intégration proportionnelle. La seule société qui a été intégrée par cette méthode est Europermission S.L.

En application de cette méthode :

- On élimine les résultats issus d'opérations internes dans le périmètre de consolidation, dans la proportion où la Société consolidante participe dans l'entreprise conjointe, les reportant jusqu'au moment où ils sont réalisés face à des tiers n'appartenant pas au Groupe.
- On élimine les crédits et les débits des comptes consolidés entre les sociétés comprises dans l'ensemble consolidable, tout comme les produits et charges, tout cela dans la même proportion que dans celle que la Société consolidante participe dans l'entreprise conjointe.

Les différences positives entre le coût des parts dans des entreprises conjointes et leur valeur théorique comptable qui figurent par cette acquisition sont imputées à certains éléments de l'actif et du passif avec la limite de la valeur de marché de chaque élément.

- Après l'imputation aux éléments de l'actif et du passif, les différences positives restantes, s'il y en a, sont enregistrées dans le poste « Fonds de commerce » de l'actif du bilan consolidé.
- Dans l'éventualité où il y aurait des différences négatives entre le coût d'acquisition des parts et leur valeur théorique, on l'imputerait au compte de résultat consolidé.

Les actifs et passifs assignés aux opérations conjointes sont présentés dans le bilan consolidé, classés conformément à leur nature spécifique. De même, les produits et les charges venant d'entreprises conjointes sont présentés dans le compte de résultat consolidé conformément à leur propre nature.

b) Principes, politiques comptables et critères d'évaluation appliqués

Actif incorporel

Les biens faisant partie des immobilisations incorporelles sont évalués au prix coûtant, que ce prix soit celui d'acquisition ou du coût de production, déduction faite de l'amortissement cumulé (calculé en fonction de leur durée de vie) et des pertes, le cas échéant, liées à la perte de valeur que ces biens auraient subies.

Ces biens sont évalués selon leur coût de production ou prix d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, dans le cas où ils auraient une durée de vie limitée, et moins el montant cumulé des pertes liées à la perte de leur valeur.

Le montant pouvant être amorti d'une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie limitée est répartie sur une base systématique tout au long de sa durée de vie. Les frais d'amortissement de chaque période sont inscrits dans le résultat de l'exercice.

Propriété industrielle

Il s'agit de charges de développement capitalisées pour les biens pour lesquels le brevet ou assimilé a été obtenu, y compris les coûts d'enregistrement et de formalisation de la propriété industrielle ainsi que les coûts d'acquisition des droits sous-jacents versés à des tiers.

Ces charges sont amorties de façon linéaire pendant la durée de vie des biens, à raison de 20,00 % par année et ils font l'objet de correction d'évaluation liée à la perte de leur valeur.

Logiciels

Les licences de logiciels acquises à des tiers ou les programmes informatiques conçus à l'interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés dans leur acquisition ou dans leur développement et en vue de les préparer pour leur usage.

Les logiciels sont amortis de façon linéaire pendant leur durée de vie, à raison de 25,00 % par

année.

Les frais de maintenance des logiciels encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé.

Autres actifs incorporels (frais de recherche et de développement)

Les frais de développement sont inclus, et ils sont capitalisés s'ils respectent les exigences quant à l'identification, à la fiabilité dans l'évaluation du coût, à une forte probabilité à générer des profits. Leur amortissement est linéaire au cours de la durée de vie de l'actif.

Par conséquent, lorsqu'un actif incorporel vient du développement (ou de l'étape de développement dans un projet interne), on l'enregistre comme tel et seulement si le Groupe peut prouver toutes les conditions suivantes :

- (a) Techniquement, il est possible de compléter la production de l'actif incorporel de sorte qu'il peut être disponible pour son utilisation ou pour sa vente.
- (b) L'intention de compléter l'actif incorporel en question pour l'utiliser ou pour le vendre.
- (c) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel.
- (d) La façon suivant laquelle l'actif incorporel va entraîner de probables profits dans le futur. Entre autres, le Groupe peut prouver l'existence d'un marché pour la production que génère l'actif incorporel ou pour l'actif en soi, ou bien, dans le cas où il serait utilisé à l'interne, l'utilité de ce dernier pour le Groupe.
- (e) La disponibilité des ressources techniques, financières ou d'une autre nature qui sont adéquates pour compléter le développement ou pour utiliser ou vendre l'actif incorporel.
- (f) La capacité d'évaluer, de façon fiable, la mise de fonds attribuable à l'actif incorporel durant son développement.

Après la reconnaissance initiale, un actif incorporel issu du développement se comptabilise à son coût moins l'amortissement cumulé et le montant cumulé des pertes issues de la perte de valeur. Toute dépense issue est amortie au cours de la période estimée de génération de ventes futures du projet qui a été estimée à 5 ans.

Le Groupe vérifie annuellement la perte de valeur de chaque actif, y compris dans cette catégorie.

Les coûts des activités de recherche sont enregistrés comme une charge de l'exercice dans lequel ils sont générés.

Dès qu'il y a des doutes raisonnables quant au succès technique ou quant à la rentabilité économique et commerciale d'un projet, les montants enregistrés par rapport à celui-ci dans l'actif sont directement imputés aux pertes de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou au coût de production, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation liées à la perte de valeur reconnue.

Les frais de production des éléments des immobilisations corporelles fabriqués ou construits par le Groupe sont obtenus en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières et des autres matières consommables les autres frais directement imputables à ces biens tout comme la partie qui correspond raisonnablement aux frais indirectement imputables aux biens dont il est question, dans la mesure où ces frais correspondent à la période de fabrication ou de construction et qu'ils sont nécessaires pour la mise en service de l'actif.

Les frais de maintenance et d'entretien engagés au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé. Les coûts de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration des immobilisations corporelles se traduisant par une augmentation de la productivité, de la capacité ou par un prolongement de la durée de vie des biens sont capitalisés et considérés comme une majoration de la valeur des biens concernés, ce après que les valeurs comptables des éléments qu'ils remplacent aient été éliminées des comptes.

Les immobilisations corporelles, moins la valeur résiduelle de celles-ci, sont amorties, le cas échéant en répartissant, de façon linéaire, les éléments qui les composent selon leur durée de vie estimée, qui constituent la période durant laquelle le Groupe s'attend à les utiliser, selon le tableau suivant :

	30/06/2012		31/12/2012		30/06/2013	
	Pourcentage annuel	Durée de vie estimée	Pourcentage annuel	Durée de vie estimée	Pourcentage annuel	Durée de vie estimée
Autres installations	50	2	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10	10	10
Équipements informatiques	18	5,71	18	5,71	18	5,71
Éléments de transport	25	4	25	4	25	4
Machinerie			20	5	20	5
Autres immobilisations corporelles			20	5	20	5

Les investissements réalisés par le Groupe dans des locaux loués (ou cédés en usage) qui ne sont pas séparables de l'actif loué (ou cédé en usage) sont amortis en fonction de la durée de vie qui correspond à la moindre valeur entre la durée du contrat de location (ou de cession) y compris la reconduction lorsqu'il y a des preuves qui indiquent que celle-ci va se produire et la durée de vie économique de l'actif.

Le montant comptable d'un élément des immobilisations corporelles est éliminé des comptes en raison de la cession de celui-ci ou de sa sortie d'une autre manière ; ou lorsque

L'on ne s'attend pas à obtenir de bénéfices ou de rendements économiques futurs de son utilisation, de sa cession ou de sa sortie d'une autre manière.

La perte ou le gain dérivé de l'élimination d'un élément dans les comptes des immobilisations corporelles est déterminé comme la différence, le cas échéant, entre le montant net des coûts de vente obtenus par cession ou par affectation à un autre usage, si elle existe, et le montant de cet élément aux registres comptables, ce qui est imputé au compte de résultat consolidé de l'exercice au cours duquel cela se produit.

À la clôture de l'exercice, le Groupe évalue s'il y a des indices de perte de valeur d'un élément des immobilisations corporelles ou d'une unité générant de la trésorerie, auquel cas, les montants récupérables sont évalués et les corrections d'évaluation nécessaires sont effectuées.

On considère qu'il y a perte de valeur d'un élément des immobilisations corporelles lorsque la valeur comptable du bien dépasse le montant récupérable, ce dernier étant le montant le plus élevé entre la valeur raisonnable moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

On considère par unité générant de la trésorerie le groupe identifiable le plus petit des actifs qui génère des flux de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendants des dérivés des autres actifs ou des autres groupes d'actifs.

Les corrections d'évaluation due à la perte de valeur des éléments des immobilisations corporelles tout comme leur compensation lorsque les circonstances qui les ont motivées cessent d'exister, on les inscrit comme un produit ou comme une charge, selon le cas, dans le compte de résultat consolidé. La compensation de la perte de valeur a comme limite la valeur comptable de l'investissement qui serait définie à la date de la compensation si la perte de valeur n'avait pas été enregistrée.

En date d'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration évalue la possibilité de proposer à l'assemblée des actionnaires que les sociétés individuelles espagnoles bénéficient de la mise à jour de bilans prévue dans le Chapitre III de la loi 16/2012, du 27 décembre 2012, portant approbation de différentes mesures fiscales visant la consolidation des finances publiques et à promouvoir l'activité économique. Conformément à ce qui est stipulé dans ladite loi, dans l'éventualité où la décision serait finalement prise, celle-ci aurait des effets comptables et fiscaux rétroactifs, sans solution de continuité, à partir du 1^{er} janvier 2013.

Fonds de commerce

Si le coût d'acquisition d'une prise de participation dans une société est supérieur à la valeur théorique comptable de celle-ci, la différence est imputée à certains éléments de l'actif et du passif au moment de leur consolidation.

Cette imputation se fait de la façon suivante :

- 1^o Si cela est imputable à des éléments de l'actif et du passif concrets de la société acquise, en augmentant la valeur des actifs acquis ou en réduisant celui des passifs acquis.
- 2^o Si cela est imputable à des actifs incorporels concrets, en les reconnaissant explicitement dans le bilan consolidé.
- 3^o Le reste, le cas échéant, sera enregistré dans le poste « Fonds de commerce » de l'actif du bilan consolidé.

À chaque clôture comptable, on analyse si, suite à une certaine perte de valeur, la valeur de ce fonds de commerce est inférieure à sa valeur comptable. Dans l'affirmative, on élimine la différence en l'imputant au compte de résultat consolidé.

Ces pertes de valeur, liées aux fonds de commerce, ne font pas l'objet de compensation postérieure.

Les fonds de commerce générés lors de l'acquisition de sociétés étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses sur lesquelles la Direction a établi ses projections de flux de trésorerie pour supporter les fonds de commerce ont été :

- On a prévu des flux de trésorerie à 5 ans sur la base des plans commerciaux établis par la Direction de la Société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été défini selon chaque entreprise et selon chaque marché géographique.

Le taux d'escompte appliqué a été d'environ 14 %.

Locations et autres opérations assimilées

Le Groupe considère une location comme étant une location financière lorsque les conditions économiques de l'accord de location a permis le transfert substantiel de tous les risques et de tous les bénéfices qui se rattachent à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat. Lorsque les conditions du contrat de location ne permettent pas de le considérer comme un crédit-bail, celui-ci sera considéré comme un contrat de bail d'exploitation.

Les frais de contrats de location simple encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé.

Dans un accord de location d'un actif avec option d'achat, on considéra que tous les risques et les bénéfices liés à la propriété sont substantiellement transférés lorsqu'il n'y a pas de

doutes raisonnables quant à l'exercice de cette option. Sauf preuve contraire, on considérera aussi, ce transfert, même s'il n'y a pas d'option d'achat, entre autres, dans les cas suivants :

- a) Contrats de location où la propriété de l'actif est transférée, ou que l'on déduit de ses conditions qu'elle va être transférée au locataire à la fin du contrat de location.
- b) Contrats où la durée de location coïncide ou couvre la presque totalité de la vie économique de l'actif, et dans la mesure où il y aurait rationalité économique du maintien de la cession d'usage dans les conditions convenues.

La durée de location est la période non révocable durant laquelle le locataire a loué l'actif et toute période additionnelle à laquelle ce dernier aurait droit de poursuivre la location, avec ou sans paiement additionnel, dans la mesure où au début de la location il y a certitude raisonnable que le locataire exercera cette option.

- c) Dans les cas où, au début de la location, la valeur réelle des paiements minimums convenus dans le contrat de location implique la presque totalité de la valeur raisonnable de l'actif loué.
- d) Lorsque les caractéristiques spéciales des actifs faisant l'objet du contrat de location limitent l'utilité au seul locataire.
- e) Le locataire peut annuler le contrat de location et les pertes subies par le propriétaire à cause de cette annulation seront assumées par le locataire.
- f) Les résultats issus des fluctuations dans la valeur raisonnable du montant résiduel sont attribués au propriétaire.
- g) Le locataire a la possibilité de prolonger la location durant une deuxième période, avec des paiements pour la location qui sont substantiellement inférieurs à ceux du marché.

Pour les contrats de location financière, le Groupe enregistre, au début de ceux-ci, l'actif selon sa nature, s'il s'agit d'un élément des immobilisations corporelles ou d'un élément d'immobilisations incorporelles, et un passif financier pour le même montant, qui sera équivalent au montant inférieur entre la valeur raisonnable de l'actif loué et la valeur réelle des paiements minimums convenus au début de la location. Pour faire le calcul de la valeur réelle des paiements minimums de location, on utilise le taux d'intérêt implicite du contrat et si celui-ci ne peut être déterminé, le taux d'intérêt du locataire pour opérations similaires.

La charge financière totale est répartie tout au long de la durée de la location et est imputée au compte de résultat consolidé de l'exercice dans lequel elle est générée, en appliquant la méthode du taux d'intérêt réel. Les coûts de nature éventuelle sont enregistrés comme une charge de l'exercice dans lequel ils sont générés.

On applique les critères d'amortissement, de perte de valeur et d'élimination des comptes aux actifs enregistrés dans le bilan consolidé suite à des locations financières selon leur

nature.

Instruments financiers

Le Groupe n'inscrit un instrument financier dans son bilan que lorsque celui-ci devient une partie obligée dans le contrat ou l'accord en question, conformément aux clauses du contrat. Le Groupe établit la classification de ses actifs financiers au moment de leur reconnaissance initiale et, lorsque cela est permis et approprié, elle réévalue cette classification à la clôture de chaque bilan consolidé.

Les instruments financiers, aux fins d'évaluation, sont classés dans l'une des catégories suivantes :

1. Prêts et créances et débits et dettes.

Prêts et créances, débits et dettes.

Prêts et créances

Cette catégorie se divise comme suit :

- a) Créances pour opérations commerciales : actifs financiers venant de la vente de biens et de la prestation de services dans les opérations courantes ;
- b) Créances pour opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ni des dérivés, ne sont pas d'origine commerciale, dont les encaissements sont des sommes déterminées ou déterminables et qui ne sont pas négociés dans un marché actif. Elles n'incluent pas des actifs financiers pour lesquelles le Groupe pourrait ne pas récupérer substantiellement tout l'investissement initial, pour des raisons autres que la perte de crédit. Ces dernières sont considérées comme étant disponibles pour la vente.

Débits et dettes

Cette catégorie se divise comme suit :

- a) Débits pour opérations commerciales : passifs financiers venant de l'achat de biens et de services dans les opérations courantes ;
- b) Débits pour opérations non commerciales : passifs financiers qui, n'étant pas des instruments dérivés, ne sont pas d'origine commerciale.

Au départ, les actifs et les passifs financiers inclus dans cette catégorie sont évalués selon leur valeur raisonnable, qui est le prix de la transaction et qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Malgré ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, les montants portés au crédit et au débit issus des opérations commerciales ayant une échéance non supérieure à un an et qui ne comporte pas de taux d'intérêt contractuel ainsi que, le cas échéant, les avances et les crédits accordés au personnel, les dividendes à encaisser et les mises de fonds exigées sur des instruments du patrimoine, dont le montant doit être reçu à court terme, et les débours exigés par des tiers sur des participations dont le montant doit être payé à court terme sont évalués selon leur valeur nominale lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de liquidités ne s'avère pas important.

Les évaluations postérieures, tant d'actifs que de passifs, sont faites selon leur coût amorti. Les intérêts produits sont comptabilisés dans le compte de résultat, en appliquant la méthode de l'intérêt effectif. Cela dit, les crédits et les débits, dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui sont évalués au départ selon leur valeur nominale continueront d'être évalués à ce montant à moins que, dans le cas des crédits, il y ait eu perte de valeur.

À la clôture de l'exercice, des corrections d'évaluation seront faites s'il devait y avoir une constatation objective que la valeur d'une créance ait diminuée, c'est-à-dire que l'on constate une réduction ou un retard dans les flux de liquidités estimés futurs en rapport à cet actif.

La perte de valeur sur des prêts et des factures à encaisser correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur réelle que les flux de trésorerie futurs vont générer, selon les prévisions, déduction faite du taux d'intérêt réel calculé au moment de la reconnaissance initiale.

La correction de la valeur en raison de la perte de valeur de débiteurs a été évaluée selon l'analyse de chacun des soldes individuels non encaissés à cette date et en fonction des taux de retard de paiement du secteur.

Annulation d'actifs financiers

Un actif financier, ou une partie de celui-ci, est rayé des comptes lorsqu'ils expirent ou que sont cédés les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier et que sont transférés de façon substantielle les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété.

Lorsqu'un actif financier est rayé des comptes, la différence entre la contre-prestation reçue nette des coûts de transaction attribuables, en considérant n'importe quel nouvel actif obtenu, moins n'importe quel passif assumé et la valeur comptable de l'actif financier, plus tout montant cumulé qui aurait été reconnu directement dans les capitaux propres détermine le gain ou la perte issu du fait d'avoir rayé des comptes ledit actif et fait partie du résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

Annulation de passifs financiers

Un passif financier est rayé des comptes lorsque l'obligation correspondante s'éteint.

La différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie de celui-ci qui est

rayé des comptes et la contre-prestation payée, inclus dans les coûts de transaction attribuables ainsi que tout actif cédé autre que des liquidités, ou passif assumé, est reflétée dans le compte de résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

Intérêt et dividendes reçus d'actifs financiers

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers produits après l'acquisition sont reflétés dans le compte de résultat.

En revanche, lorsque les dividendes reçus proviennent sans l'ombre d'un doute de résultats générés avant la date d'acquisition, ils sont enregistrés en déduisant la valeur comptable de l'investissement.

Les intérêts doivent être reflétés en utilisant la méthode d'intérêt effectif et les dividendes lorsque le droit de l'associé à les recevoir est déclaré. À cette fin, dans l'évaluation initiale des actifs financiers, on a enregistré de façon indépendante, selon leur échéance, le montant des intérêts explicites produits et non échus à ce moment ainsi que le montant des dividendes accordées par l'organe compétent au moment de l'acquisition.

Instruments de capitaux propres

Ils sont inscrits dans les capitaux propres, comme une variation des fonds propres, ne les considérant en aucun cas comme des actifs financiers et en ne les inscrivant pas comme un résultat quelconque dans le compte de résultat suite aux opérations faites avec ceux-ci.

Les frais issus de ces transactions, y compris les frais d'émission de ces instruments, comme les honoraires d'avocats, de notaires et de conservateurs des registres ; impression de rapports, bulletins et titres ; impôts ; publicité ; commissions et autres frais de placement sont directement imputés aux capitaux propres comme des réserves mineures.

Garanties remises et reçues

Les garanties remises et reçues au titre de bail d'exploitation et de prestation de services, la différence entre leur valeur raisonnable et le montant déboursé est enregistrée comme un paiement ou un encaissement à l'avance pour le bail ou la prestation de service. Dans le cas de garanties remises ou reçues à court terme, elles sont évaluées selon le montant déboursé.

Devises étrangères

Les postes inclus dans les comptes annuels de chacune des sociétés du Groupe sont évalués dans leurs monnaies de fonctionnement respectives.

Les comptes annuels consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société consolidante.

Les sociétés qui composent le Groupe dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions en monnaie autre que celle de fonctionnement réalisées durant l'exercice selon les taux de change en vigueur au moment des opérations.
- Les soldes d'actifs et de passifs monétaires en monnaie autre que celle de fonctionnement (espèces et postes sans perte de valeur en les rendant liquides) selon les taux de change de clôture de l'exercice.
- Les soldes d'actifs et de passifs non monétaires en monnaie autre que celle de fonctionnement selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes issus de ces registres sont inclus dans le compte de résultat consolidé.

Dans le processus de consolidation, les soldes des comptes annuels des sociétés consolidées ayant une monnaie de fonctionnement distincte de l'euro seront convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs aux taux de change de clôture de l'exercice.
- Les postes de produits et charges aux taux de change moyens de l'exercice, à moins que ceux-ci fluctuent énormément, auquel cas on le fera au taux de change de clôture.
- Les capitaux propres nets aux taux de change historiques.

Les différences de change qui se produisent durant le processus de consolidation des sociétés avec une monnaie de fonctionnement autre que l'euro sont classées dans le bilan consolidé avec des différences de change à l'intérieur du poste « Capitaux propres ».

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat ou directement dans les capitaux propres, en fonction de l'endroit où sont enregistrés les gains ou les pertes qui en sont à l'origine. L'impôt sur les bénéfices de chaque exercice inclut l'impôt courant et les impôts différés, le cas échéant.

Le montant de l'impôt courant est la somme à payer par le Groupe suite aux liquidations fiscales de l'impôt.

Les différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs, et leur base fiscale, génèrent les soldes d'impôts différés de l'actif ou du passif qui sont calculés en utilisant les taux d'impôt attendus au moment de leur compensation et conformément à la façon où l'on prévoit rationnellement récupérer ou payer l'actif ou le passif.

Les variations qui se produisent dans l'exercice dans les impôts différés d'actif ou de passif sont enregistrés dans le compte de résultat ou directement dans les capitaux propres, selon le cas.

Les actifs pour impôt différé ne sont inscrits aux livres que dans la mesure où il s'avère

probable que la compagnie obtiendra des gains fiscaux futurs qui lui permettront d'appliquer ces actifs.

À chaque clôture de bilan, on analyse la valeur comptable des actifs au titre d'impôts différés enregistrés et on fait les ajustements nécessaires dans le cas où il y a des doutes sur la possibilité de récupération fiscale postérieure. De plus, à chaque clôture, on évaluera les actifs au titre d'impôt différés non enregistrés au bilan et ceux-ci feront l'objet d'une reconnaissance dans la mesure où leur récupération deviendrait probable avec des avantages fiscaux futurs.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du courant réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas du moment où intervient le courant monétaire ou financier qui en découle.

Les produits de prestation de services sont enregistrés lorsque le résultat de la transaction peut être évalué de façon fiable, en considérant pour cela que le pourcentage de réalisation du service en date de clôture de l'exercice. En conséquence, on en comptabilisera les produits venant de prestation de services que lorsque sont respectées toutes les conditions suivantes :

- a) Le montant des produits peut être évalué de façon fiable.
- b) Il est probable que le Groupe reçoive les bénéfices ou les rendements économiques issus de la transaction.
- c) Le degré de réalisation de la transaction, à la clôture de l'exercice, peut être évalué de façon fiable.
- d) Les coûts déjà encourus dans la prestation ainsi que ceux qui doivent encore l'être jusqu'à ce qu'elles soient terminées, peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe révisé et, si cela est nécessaire, modifie les estimations du produit à recevoir à mesure que le service est prêté.

Lorsque le résultat d'une transaction qui implique la prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, on enregistre seulement la somme des frais reconnus qui sont considérés récupérables.

Provisions et imprévus

Les obligations existants à la clôture de l'exercice, issues d'événements passés qui pourraient entraîner des préjudices au patrimoine du Groupe et dont le montant et le moment de l'annulation sont indéterminés, seront enregistrées au bilan consolidé comme des provisions et seront fixées à la valeur actuelle selon la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour les annuler ou les transférer à un tiers.

De plus, le Groupe informe, le cas échéant, des imprévus qui ne donnent pas lieu à des provisions.

Produits différés

Les subventions en capital non remboursables tout comme les dons et les legs sont évalués selon la valeur raisonnable du montant accordé ou du bien reçu. Au départ, on les enregistre dans le poste « Produits différés » du passif du bilan consolidé, puis on les enregistre dans le compte de résultat consolidé dans la proportion de la dépréciation subie durant la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il ne s'agisse d'actifs sans dépréciation, auquel cas on les imputera au résultat de l'exercice au cours duquel s'est produite la cession ou la sortie de celles-ci.

Les subventions devant être remboursées sont enregistrées comme des dettes à long terme ou à court terme (selon le temps requis pour le remboursement) et sont transformables en subventions jusqu'à ce qu'elles deviennent non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont payées des résultats de l'exercice au moment de leur engagement.

Transactions entre société liées

Règle générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction entre sociétés liées sont comptabilisés au moment initial selon leur valeur raisonnable. L'évaluation postérieure se fera conformément aux prescriptions des normes applicables.

Tableau des flux de trésorerie

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : la trésorerie comprend tant les espèces en caisse que les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie du Groupe, ils sont convertibles en argent liquide, ils ont des échéances initiales non supérieures à trois mois et ils sont sujets à un risque peu élevé de variations de leur valeur.

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque de variation de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires du Groupe, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des liquidités ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des variations de taille et de composition des capitaux propres nets et des passifs d'ordre financier.

Transactions avec paiements basés sur des instruments de capitaux propres

Le Groupe fait des paiements en actions sous forme d'instruments de capital à certains employés et les enregistrent conformément à ce qui est prévu dans l'IFRS 2.

On considérera comme transactions avec paiements basés sur des instruments de patrimoine celles qui, en échange de biens ou de services, y compris les services fournis par des employés, seraient liquidées par l'entreprise avec un instrument de capitaux propres ou avec un montant qui est basé sur la valeur d'instruments de capitaux propres, comme des options sur actions ou des droits sur la revalorisation des actions.

Si le Groupe avait la possibilité d'exécuter le paiement avec des instruments de capitaux propres ou en espèces, il devra enregistrer un passif dans la mesure où l'entreprise devrait faire face à une obligation actuelle de liquider en espèces ou avec d'autres actifs ; en cas contraire, elle l'inscrira dans les capitaux propres.

Dans les transactions avec les employés qui seraient liquidées en instruments de capitaux propres, tant les services fournis que l'augmentation du patrimoine net à enregistrer seront évalués selon la valeur raisonnable des instruments de capitaux propres cédés, en référence à la date de l'accord de concession.

Après avoir enregistré les biens et services reçus selon ce qui est précisé dans les alinéas précédents, tout comme l'augmentation correspondante dans le patrimoine net, aucun ajustement supplémentaire ne sera fait au patrimoine net après la date d'irrévocabilité.

Tout comme cela est indiqué à la note 17, le Groupe avait un plan de rémunération variable pour deux directeurs, qui serait liquidé par la remise de 37 500 actions de la propre Société à partir de juin 2012. L'augmentation des capitaux propres nécessaires pour payer cette transaction a été évaluée à la valeur raisonnable des actions cédées en date de l'accord de cession. La contrepartie de cette augmentation, qui correspond à la valeur raisonnable des services fournis par les employés, a été enregistrée comme une dépense selon sa nature, en l'enregistreur pendant la durée du plan. Durant l'exercice 2011, la Société a enregistré dans les capitaux propres au poste « Autres instruments de capitaux propres » la somme de 202 500 euros, correspondant à l'évaluation des 37 500 actions de la Société au moment de l'approbation lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 19 avril 2010, du plan de rémunération en actions de la Société qui a été annulé durant l'exercice 2012 au moment de la remise des actions. La différence entre la valeur raisonnable des actions au moment de la cession et le prix moyen d'acquisition des actions propres, aux prix de 1 875 euros, a été enregistrée dans Gains accumulés (tableau consolidé de variation des capitaux propres).

Regroupements d'entreprises

Le Groupe, en date d'acquisition d'une combinaison d'activités commerciales provenant d'une fusion ou d'une scission ou de l'acquisition de tout ou d'une partie des éléments de patrimoine d'une entreprise, enregistre la totalité des actifs acquis et des passifs assumés, tout comme, le cas échéant, la différence entre ces actifs et ces passifs et le coût de la combinaison d'activités commerciales.

Dans le cas de regroupements d'entreprises entre des sociétés du Groupe, les éléments de l'actif et du passif acquis seront évalués selon le montant qui correspond à ceux-ci dans les comptes annuels consolidés du Groupe.

La date de l'acquisition est celle où est obtenu le contrôle des activités commerciales acquises.

Le coût d'une combinaison d'activités commerciales correspond à la somme :

- a) Des valeurs raisonnables, en date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange des activités commerciales acquises. Cependant, lorsque la valeur raisonnable de l'activité commerciale acquise est plus fiable, on utilise cette dernière pour déterminer la valeur raisonnable de la contrepartie remise.
- b) La valeur raisonnable de toute contrepartie additionnelle qui dépend des événements futurs ou du respect de certaines conditions, sauf si la contrepartie devait donner lieu à l'enregistrement d'un actif éventuel qui motiverait l'enregistrement d'un produit au compte de résultat, dans ce cas, cet actif est évalué en déduisant la différence négative, initialement calculée, du montant de sa valeur raisonnable. Si le montant de cette différence devait être supérieur à la valeur totale des immobilisations incorporelles, cet actif ne sera pas enregistré.

Les frais liés à l'émission des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers remis en échange des éléments de patrimoine acquis ne font pas partie du coût d'une combinaison d'activités commerciales.

Les honoraires payés à des consultants légaux, ou à d'autres professionnels, qui interviennent dans l'opération se comptabilisent comme une charge au compte de résultat.

NOTE 5. FONDS DE COMMERCE CONSOLIDÉ

La ventilation de cette épigraphe par sociétés, d'après les critères signalés précédemment, est la suivante:

	30/06/2012	Augmentations	31/12/2012	Augmentations	30/06/2013
Mamvo Performance, S.L.U.	1 347 904,55	-	1 347 904,55	-	1 347 904,55
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 461,57	-	276 461,57	-	276 461,57
Antevenio S.R.L.	3 686 846,62	-	3 686 846,62	-	3 686 846,62
Código Barras Network S.L.	1 532 116,45	-	1 532 116,45	-	1 532 116,45
Antevenio Argentina, S.R.L (1)	226 147,29	-	226 147,29	-	226 147,29
Diálogo Media, S.L.U.	81 026,98	-	81 026,98	-	81 026,98
Antevenio Publicite S.A.R.L. (2)	-	721 854,58	721 854,58	-	721 854,58
Montant brut total	7 150 503,46	721 854,58	7 872 358,04	-	7 872 358,04

- (1) En date du 18 janvier 2013 Mamvo Performance S.L.U a acquis le 40% restant de la participation au capital social de la Société Antevenio Argentina S.R.L pour un montant de 43 milliers d'euros
- (2) En date du 1^{er} août 2012, la Société a acquis la totalité du capital social d'Antevenio Publicité SARL, auparavant dénommée Clash Media SARL, une société dont le siège est en France. La mise de fonds initiale a été de 40 000 euros.
En date d'acquisition de la participation, les capitaux propres acquis par la Société atteignait la somme de 681 854,58 euros.
Les Administrateurs considèrent que la valeur des fonds de commerce dans les filiales consolidées au 31 décembre 2012 et au 30 juin de 2013 est récupérable et n'est pas détériorée, en tenant compte que l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie attendus sont générés par les entreprises en aval, provenant d'activités ordinaires. .

Les hypothèses prises en considération pour déterminer la valeur récupérable des Fonds de commerce ont été déterminées sur la base de leur valeur d'usage par des projections de flux de trésorerie basées sur des budgets financiers approuvés par la direction qui couvrent une période de cinq ans. Le taux d'escompte appliqué dans les projections de flux de trésorerie a été de 14 %. Les flux de trésorerie extrapolés à des périodes postérieures aux 5 ans en question ont été augmentés suivant un taux de croissance différent selon chaque entreprise et selon chaque marché géographique.

NOTE 6 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a incorporé au périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2013, la société **Antevenio Services Srl**, son capital étant participée à 100% par Antevenio SRL

Au cours de l'année 2012, le Groupe a inclus dans son périmètre de consolidation les parts suivantes :

	Coût de la participation	Pourcentage de participation
Coste:		
Antevenio Publicité S.A.R.L.	40 000,00	100,00%
Total coût	40 000,00	100,00%

En date du 1^{er} août 2012, la Société a acquis au cours du présent exercice la totalité du capital social d'Antevenio Publicité SARL, auparavant dénommée Clash Media SARL, une société dont le siège est en France. De plus, il y a eu l'acquisition d'un logiciel appelé « swordtail », propriété de cette compagnie.

Comme condition préalable à l'exécution du « Master Agreement » (contrat d'achat de Clash Media par Antevenio S.A.), un accord est signé entre Antevenio et l'équipe de direction en date du 31 juillet 2012.

Dans cet « Accord » avec l'équipe de direction, les cadres reçoivent des droits dont Antevenio S.A. est tenue de respecter, qui sont sujets au maintien de l'équipe de direction de Clash Media durant les exercices 2013 à 2016 et pour lesquels l'équipe de direction obtiendra 12 % de la valeur de la société en titres ou en moyens équivalents en rapport à la valeur des parts, suivant les termes décrits ci-après.

En juin 2015, l'équipe de direction recevra en titres ou en moyens équivalents 30 % de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2014 par ce 12 % préalablement fixé.

De plus, en juin 2016, l'équipe de direction recevra en titres ou en moyens équivalents 70 % de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2015 par ce 12 % préalablement fixé.

Le montant maximal à payer sera plafonné à 1 500 000 euros.

Au 30 juin 2013, aucun engagement futur de paiement n'a été enregistré comme plus grand coût de l'investissement.

Avant l'acquisition de la totalité d'Antevenio Publicité SARL, l'actionnaire antérieur s'engage à convertir en capital social un compte à encaisser qu'il avait avec Antevenio Publicité SARL à la hauteur de 1 077 414 euros.

En date du 18 janvier 2013 Mamvo Performance S.L.U a acquis le 40% restant de la participation au capital social de la Société Antevenio Argentina S.R.L pour un montant de 43 milliers d'euros.

NOTE 7. VARIATIONS DANS LES POURCENTAGES DE PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les changements du pourcentage de participation du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 dans les sociétés du groupe ont été les suivants :

Société	Pourcentage de participation 30/06/2013	Pourcentage de participation 31/12/2012	Pourcentage de participation 30/06/2012	Méthode consolidée appliquée
Europemission, S.L.	49,68	49,68	49,68	Intégration proportionnelle
Mamvo Performance, S.L.U.	100	100	100	Intégration globale
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	100	100	100	Intégration globale
Antevenio Services, S.r.l.	100	100	-	Intégration globale
Antevenio S.R.L.	100	100	100	Intégration globale
Diálogo Media, S.L.U.	100	100	100	Intégration globale
Antevenio France S.R.L.	100	100	100	Intégration globale
Código Barras Networks S.L.	100	100	100	Intégration globale
Antevenio Argentina S.R.L.	100	60	60	Intégration globale
Antevenio Limited	51	51	51	Intégration globale
Antevenio México, S.A de C.V	100	60	60	Intégration globale
Antevenio Publicite S.A.R.L.	100	100	100	Intégration globale

NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 sont les suivants (en euros).

	30/06/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	30/06/2013
Montant brut :							
Machinerie	30 711,94	-	-	30 711,94	1 733,80		32.445,74
Autres installations	7 757,74	1 973,06	-	9 730,80		(2 406,88)	7.323,92
Mobilier	279 785,46	17,08	-	279 802,54	5 037,38		284.839,92
Équipements informatiques	1 161 298,32	27 850,14	-	1 189 148,46	23 196,04		1.212.344,50
Éléments de transport	29 370,15	-	-	29 370,15	834,67		30.204,82
Autres immobilisations corporelles	225 775,32	2 151,85	-	227 927,17	(1 967,78)		225.959,39
	1 734 698,93	31 992,13	-	1 766 691,06	28 834,11	(2 406,88)	1.793.118,29
Amortissements cumulés :							
Amort. Machinerie accumulée	(10 717,34)	(2 591,64)	-	(13 308,98)	(2 195,00)		(15.503,98)
Amort. cumulé autres installations	(3 136,88)	(619,15)	-	(3 756,03)	(6,03)		(3.762,06)
Amort. cumulé mobilier	(118 110,41)	(18 138,30)	-	(136 248,71)	(10 441,05)		(146.689,76)
Amort. cumulé Équipements informatiques	(875 526,63)	(57 648,31)	-	(933 174,94)	(50 447,42)		(983.622,36)
Amort. cumulé éléments de transport	(21 435,67)	(1 303,90)	-	(22 739,57)	(1 310,82)		(24.050,39)
Amort. cumulé autres immobilisations corporelles	(147 031,49)	(15 146,07)	-	(162 177,56)	(16 068,42)		(178.245,98)
	(1 175 958,42)	(95 447,37)	-	(1 271 405,79)	(80 468,74)		(1.351.874,53)
Immobilisations corporelles	558 740,51	(63 455,24)	-	495 285,27	(51 634,63)	(2 406,88)	441.243,76

Éléments totalement amortis et utilisés

La ventilation par postes des éléments de l'actif, qui étaient totalement amortis et en usage au 30 juin 2012, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, est présentée ci-après ainsi que la valeur de revient de chacun de ceux-ci

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Autres installations	2 241,40	2 241,40	2 241,40
Équipements informatiques	682 359,86	631 364,07	643 440,72
Autres immobilisations	81 832,70	31 621,00	49 286,09
Mobilier	68 918,39	63 399,79	29 711,38
	835 352,35	728 626,26	724 679,59

Biens affectés à des garanties

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe n'est sujet à aucune charge.

Locations financières

Au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013, le Groupe n'a pas d'actifs en location financière.

Autre information

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe est affectée à l'exploitation et dûment assurée et n'est soumise à aucun impôt.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles à l'étranger atteint la somme de 177.378,50 euros au 30 juin 2013 (soit 176.202,16 euros pour l'exercice 2012).

Du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 il n'existe pas d'engagements d'achats solides pour l'acquisition des immobilisations corporelles

NOTE 9. AUTRES IMMOBILISATION INCORPORELLES

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 sont les suivants (en euros) :

	30/06/2012	Augmentations Regroupements d'entreprises	Augmentations	Transferts	31/12/2012	Augmentations	Inscriptions au périmètre	30/06/2013
Montant brut :								
Propriété industrielle	296 406,17				296 406,17			296 406,17
Logiciels	5 974 823,05	40 000,00	555 969,59	7 975,00	6 578 767,64	235 436,91	2 373,87	6 816 578,41
Immobilisations corporelles en cours	7 975,00			(7 975,00)	-			0
	6 279 204,22		555 969,59	0,00	6 875 173,81	235 436,91	2 373,87	7 112 984,58
Amortissements cumulés :								
Propriété industrielle	(232 250,29)		(16 853,61)		(249 103,90)	(14 081,91)		(263 185,81)
Logiciels	(2 943 965,40)		(888 820,40)		(3 832 785,80)	(756 907,28)		(4 589 693,08)
	(3 176 215,69)		(905 674,01)	0,00	(4 081 889,70)	(770 989,19)		(4 852 878,89)
Montant net des immobilisations incorporelles	3 102 988,53		(349 704,43)	0,00	2 793 284,10	(535 552,28)	2 373,87	2.260.105,69

Autre information

La valeur nette des actifs situés à l'étranger s'élève à 773 491,32 euros au premier semestre de l'exercice 2013 (922 189,68 euros en 2012).

Éléments totalement amortis et utilisés

La ventilation par postes des éléments de l'actif, qui étaient totalement amortis et en usage au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012, est présentée ci-après ainsi que la valeur de revient de chacun de ceux-ci

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Propriété industrielle	167 682,39	121 075,87	66 736,41
Logiciels	999 594,37	863 526,14	493 511,45
	1 167 276,76	984 602,01	560 247,86

NOTE 10. LOCATIONS ET AUTRES OPÉRATIONS ASSIMILÉES

10.1) Locations financières (la Société agissant comme locataire)

Le Groupe ne conserve au 30 juin 2013, aucun actif sous contrat de bail financier.
Le Groupe ne conservait au 30 juin 2012, aucun actif sous contrat de bail financier.

10.2) Locations simples

Le débit aux résultats du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 au titre de bail opérationnel s'est élevé à 394 644,68 euros et 176 330,59 euros respectivement (voir note 20 d).

Il n'y a pas d'engagement de paiements futurs minimums se rapportant à des locations simples non annulables.

Les principaux baux correspondent à ceux des bureaux situés sur la Calle Marqués de Riscal 11, Madrid.

NOTE 11. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers à long terme au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 se décomposent comme suit (en euros) :

	Instruments de capitaux propres			Créances, dérivés et autres			Total		
	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Actifs évalués au prix coûtant	-	10 000,00							
Prêts et créances (Note 11.2)			34 213,97	97 539,20	41 839,15	-	97 539,20	41 839,15	34 213,97
Total	-	10 000,00	34 213,97	97 539,20	41 839,15	-	97 539,20	41 839,15	34 213,97

Les actifs financiers à court terme au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 se décomposent comme suit (en euros) :

	Créances, dérivés et autres			Total		
	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie (Note 11.1)	4 541 664,92	4.390.928,95	5 086 172,30	4 541 664,92	4 390 928,95	5 086 172,30
Prêts et créances (Note 11.2)	6 825 463,76	7 766 728,98	7 691 015,89	6 825 463,76	7 766 728,98	7 691 015,89
Total	11 367 128,68	12 157 657,93	12 777 188,19	11 367 128,68	12 157 657,93	12 777 188,19

11.1) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste présente la partie entièrement liquide du patrimoine du Groupe et est composé des soldes effectifs en caisse et dans les banques tout comme les dépôts bancaires à court terme avec échéance initiale de trois mois ou moins. Ces soldes n'ont aucune restriction quant à leur disponibilité ni ne sont soumis à des risques de variations de leur valeur.

Ces actifs au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 se décomposent comme suit (en euros) :

	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2012	Solde au 30/06/2012
Comptes courants	2 408 778,57	2 824 866,24	2 774 806,26
Espèces en caisse	8 640 84	6 217,20	5 054,30
Dépôts très liquides (a)	2 124 245,51	1 559 845,51	2 306 311,74
Total	4 541 664,92	4 390 928,95	5 086 172,30

- (a) Ils correspondent à des dépôts bancaires à Banca March pour un montant de 1 761 600 euros, Bankinter pour un montant de 208 899 euros et La Caixa pour un montant de 153 755,91 euros. Ces dépôts sont disponibles et liquidables, avec un jour de marge depuis l'annulation.

Le montant dû au cours du premier semestre de 2013 correspondant aux dépôts bancaires et comptes bancaires s'élève à 4 619,72 euros (voir note 20 e)

La trésorerie dans les sociétés étrangères s'élève en date du 30.06.2013 à 2 250 815,92 euros.

11.2) Prêts et postes à encaisser

La ventilation de cette épigraphe au 30 juin 2013 et 30 juin 2012 est la suivante en euros:

	Solde au 30/06/2013		Solde au 31/12/2012		Solde au 30/06/2012	
	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme
Crédits correspondants à des opérations commerciales						
Clients tiers		6 784 902,38		7 681 683,99		7 622 700,17
Total crédits correspondants à des opérations commerciales		6 784 902,38		7 681 683,99		7 622 700,17
Crédits correspondants à des opérations non commerciales						
Au personnel		33 191,66	-	42 799,40	-	18 747,78
Cautions et dépôts	97 539,20	-	41 839,15	36 527,68	34 213,97	49 567,94
Autres actifs		7 369,72		5 717,91	-	-
Total crédits correspondants à des opérations non commerciales	97 539,20	40 561,38	41 839,15	85 044,99	34 213,97	68 315,72
Total	97 539,20	6 825 463,76	41 839,15	7 766 728,98	34 213,97	7 691 015,89

La période moyenne d'encaissement des clients est de 113 jours.

La ventilation de cette épigraphe du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 est la suivante:

Description	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2012	Solde au 30/06/2012
Clients correspondants à des ventes et prestations de services			
a) Soldes commerciaux	7 755 187,90	9 343 284,63	
b) Rappels concédés en attente de liquidation	(970 285,52)	(1 661 600,64)	
Total	6 784 902,38	7 681 683,99	

L'information de comparaison concernant l'exercice 2013 est la suivante :

Détériorations	Solde au 30/06/2012	Correction d'évaluation par déterioration (1)	Réversion de la déterioration	Inscriptions Combinaisons de Négoce (2)	Solde au 31/12/2012	Correction d'évaluation par déterioration	Réversion de la déterioration	Solde au 30/06/2013
Crédits correspondants à des opérations commerciales								
Clients	(874 456,75)	(441 749,71)	376,11	(43 343,64)	(1 359 173,99)	(52 436,64)	0.00	- 1.411.610,63
Total	(874 456,75)		376,11	(43 343,64)	(1 359 173,99)	(52 436,64)	0,00	- 1.411.610,63

La Société enregistre les mouvements de ces corrections dans le poste « Pertes de valeur d'actifs courants » dans le compte de résultat.

1. Dans la colonne de correction d'évaluation pour perte de valeur durant l'exercice 2012, le montant fait fondamentalement référence à la provision faite dans Antevenio SRL à la hauteur de 392 424,36 euros.
2. Cela correspond au mouvement de la provision d'insolvabilités d'Antevenio Publicité SARL

Autre information relative aux actifs financiers

a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassé durant l'exercice.

b) Classement par échéances

L'échéance des prêts et postes à encaisser à la clôture du premier semestre de 2013 est la suivante, en euros:

	Échéance années						Total
	1	2	3	4	5	Plus de 5	
Investissements financiers	7 369,72	-	-	-	-	97 539,20	104 908,92
Autres actifs financiers	7 369,72	-	-	-	-	97 539,20	104 908,92
		-	-	-	-		
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	6 818 094,04	-	-	-	-		6 818 094,04
Clients correspondants à des ventes et prestations de services	6 784 902,38						6 784 902,38
Personnel	33 191,66	-	-	-	-		33 191,66
Autres débiteurs		-	-	-	-		
		-	-	-	-		
Total	6 825 463,76	-	-	-	-		6 923 002,96

L'échéance des prêts et des postes à encaisser à la clôture du premier semestre 2012 était la suivante, en euros:

	Échéance années						Total
	1	2	3	4	5	Plus de 5	
Investissements financiers	49 567,94	-	-	-	-	34 213,97	83 781,91
Credits à des parties liées (Note 23)	-	-	-	-	-	-	-
Crédits tiers	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	49 567,94	-	-	-	-	34 213,97	83 781,91
		-	-	-	-		
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	7 641 447,95	-	-	-	-	-	7 641 447,95
Clients correspondants à des ventes et prestations de services	7 622 700,17						7 622 700,17
Personnel	18 747,78	-	-	-	-	-	18 747,78
Autres débiteurs		-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
Total (milliers d'euros)	7 691 015,89	-	-	-	-	34 213,97	7 725 229,86

Du fait que la plupart des actifs financiers sont à court terme, les opérations faites avec ceux-ci ne sont pas associés à des taux d'intérêt, sauf dans le cas des dépôts bancaires.

De même et pour la même raison, il n'y a pas de différences entre la valeur actuelle de ces actifs financiers et leur valeur nominale.

Pour ce qui est des dépôts et des garanties à long terme, il ne s'agit pas d'opérations importantes. (Garanties des bureaux).

NOTE 12. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers à long terme se décomposent comme suit (en euros) :

	Établissements de crédit			Dérivés et autres			Total		
	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Débets et Postes à payer (Note 12.1.1)	-	-	-	741 709,60	802 691,56	552 833,15	741 709,60	802 691,56	552 833,15
Total	-	-	-	741 709,60	802 691,56	552 833,15	741 709,60	802 691,56	552 833,15

Les passifs financiers à court terme se décomposent comme suit (en euros) :

	Établissements de crédit			Dérivés et autres			Total		
	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Débets et postes à payer (Note 12.1.1)	32 221,61	42 705,61	26 138,63	5 224 285,35	6 269 052,31	6 397 852,46	5 256 506,96	6 311 757,92	6 423 991,09
Total	32 221,61	42 705,61	26 138,63	5 224 285,35	6 269 052,31	6 397 852,46	5 226 506,96	6 311 757,92	6 423 991,09

12.1) Débits et postes à payer

Leur ventilation au 30 juin 2013 et 30 juin 2012 est indiquée à la suite, en euros:

	Solde au 30/06/2013		Solde au 31/12/2012		Solde au 30/06/2012	
	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme
Correspondants à des opérations commerciales:						
Fournisseurs		4 293 683,68		5 182 881,10	-	5 367 115,65
Créanciers		392 877,67		632 392,54	-	568 122,78
Total soldes correspondants à des opérations commerciales		4 686 561,35		5 815 273,64	-	5 935 238,43
Correspondants à des opérations non commerciales:						
Dettes avec établissements de crédit		32 221,61	-	42 705,61	-	26 138,63
Autres dettes	451 412,71		534 575,91		296 080,42	-
Crédits avec tiers	290 296,90		268 115,65		256 752,73	-
Prêts et autres dettes	741 709,61	32 221,61	802 691,56	42 705,61	552 833,15	26 138,63
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	-	537 724,00	-	453 778,67	-	462 614,04
Cautions reçues	-	-	-	-	-	-
Total soldes correspondants à des opérations non commerciales	741 709,61	569 945,61	802 691,56	496 484,28	552 833,15	488 752,67
Total Débits et postes à payer	741 709,61	5 256 506,96	802 691,56	6 311 757,92	552 833,15	6 423 991,10

- (1) Le poste « Autres dettes » fait référence aux subventions devant être payées par la filiale consolidée Código Barras Networks, S.L. Cette dette est comptabilisée à coût amorti.
- (2) Le poste « Créances à des tiers » fait référence à la dette de la filiale consolidée Antevenio UK face à son autre associé.

12.2) Autre information concernant les passifs financiers**a) Dette avec les établissements de crédit**

Le résumé des dettes avec les établissements de crédit au 30 juin 2013 est indiqué à la suite, en euros:

	A Court Terme	A Long Terme	Total
Cartes bancaires	32 221,61	-	32 221,61
	32 221,61	-	32 221,61

Le résumé des dettes avec les établissements de crédit au 30 juin 2012 est indiqué à la suite, en euros:

	A Court Terme	A Long Terme	Total
Cartes bancaires	26 138,63	-	26 138,63
Dettes correspondant à des leasings	-	-	-
	26 138,63	-	26 138,63

Classement par échéance

Le détail des échéances des instruments financiers de passif au 30 juin 2013 est le suivant:

	Échéance années						Total
	1	2	3	4	5	Plus de 5	
Dettes	32 221,61	56 334,12	61 967,54	68 164,29	74 980,72	480 262,94	773 931,22
Dettes avec établissements de crédit	32 221,61						32 221,61
Crédits avec tiers						290 296,90	290 296,90
Autres dettes		56 334,12	61 967,54	68 164,29	74 980,72	189 966,04	451 412,71
Créanciers commerciaux et autres comptes à payer	5 224 285,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 224 285,35
Fournisseurs	4 293 683,68						4 293 683,68
Créanciers divers	392 877,67						392 877,67
Personnel	537 724,00						537 724,00
Total	5 256 506,96	56 334,12	61 967,54	68 164,29	74 980,72	480 262,94	5 998 216,57

Le détail des échéances des instruments financiers de passif au 30 juin 2012 est le suivant:

	Échéance années						Total
	1	2	3	4	5	Plus de 5	
Dettes	26 138,63	-	-	-	-	552 833,15	578 971,78
Dettes avec établissements de crédit	26 138,63	-	-	-	-	-	26 138,63
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	296 080,42	296 080,42
Crédits avec d'autres	-	-	-	-	-	256 752,73	256 752,73
Créanciers commerciaux et autres comptes à payer	6 397 852,47	-	-	-	-	-	6 397 852,47
Fournisseurs	5 367 115,65	-	-	-	-	-	5 367 115,65
Créanciers divers	568 122,78	-	-	-	-	-	568 122,78
Personnel	462 614,04	-	-	-	-	-	462 614,04
Total	6 423 991,10	-	-	-	-	552 833,15	6 976 824,25

b) Non-respect d'obligations contractuelles

Il n'y a eu aucune incidence par rapport au respect des obligations relatives aux emprunts obtenus de tiers.

c) Autre information

Le solde inclus dans « Autres dettes » face au prêt accordé par un organisme public ne porte pas d'intérêt et le solde inclus dans « Créances à des tiers » face à la dette envers un intérêt minoritaire qui porte un intérêt de 5 %.

NOTE 13. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à différentes sortes de risques financiers, où il convient surtout de signaler les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

Risque de taux d'intérêt

Tout comme cela est indiqué à la note 17, la société Código Barras Networks, S.L.U., a obtenu du *Centro para el Desarrollo Tecnológico industrial* (CDTI – Centre pour le développement technologique industrielle) un prêt à un taux d'intérêt de 0 % au titre de collaboration au développement du projet de recherche et de développement appelé « Extracteur et classeur automatique de données de boutiques virtuelles sur le Web ».

Le prêt qu'a contracté la filiale consolidée Antevenio UK auprès d'un autre associé porte un intérêt de 5 %.

Risque de taux d'intérêt

On cherche à faire le financement des actifs à long terme libellés dans une monnaie autre que l'euro dans la même devise que l'actif en question. C'est le cas, notamment, des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Le résultat net correspondant aux différences de change montre un résultat net de pertes à ce titre pour les deux exercices de 28 147,71 euros au premier semestre de l'exercice 2013 et de 67 140,11 euros pour l'exercice 2012.

Risques de liquidités

La situation générale des marchés financiers, et particulièrement du marché bancaire, au cours des derniers mois a été particulièrement défavorable pour les demandeurs de crédit. Le Groupe accorde une attention constante à l'évolution des différents facteurs qui peuvent aider à résoudre la crise de liquidité et, notamment, les sources de financement et leurs caractéristiques.

Même si la situation générale des marchés financiers, et surtout celui du marché bancaire, a été durant les dernières années particulièrement favorable aux demandeurs de crédit ; dans le Groupe, on fait particulièrement attention à l'évolution des différents facteurs qui peuvent aider dans l'avenir à résoudre la crise de liquidité et, notamment, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Nous pouvons en particulier résumer les points sur lesquels nous portons notre attention :

- Liquidité d'actifs monétaires: le placement des excédents est toujours réalisé avec des délais très courts hautement disponibles. Au 30 juin 2013 le montant de l'effectif et des moyens liquides équivalents est de 2 417 419,41 euros (4 390 928,95 euros pour l'exercice 2012)
- Le fonds de manœuvre est positif au 30 juin 2013 pour un montant de 5 598 463,98 euros (5 798 902,15 euros pour l'exercice 2012).

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration substantielle de risque de crédit, étant l'exposition répartie entre un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers du Groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des clients et d'autres débiteurs et des investissements qui représentent l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit en rapport aux actifs financiers.

Le risque de crédit du Groupe vient fondamentalement des dettes commerciales. Leurs montants se reflètent dans le bilan net de provisions pour insolvabilités, estimés par la direction du Groupe en fonction de l'expérience des exercices passés et de leur évaluation par rapport à la situation économique actuelle.

Le Groupe n'a pas de concentration substantielle de risque de crédit, étant l'exposition répartie entre un grand nombre de contreparties et de clients.

Risque de la concurrence

À l'intérieur d'un marché en constante évolution et avec de forts taux de croissance, il y a eu de nouveaux acteurs en Espagne et en Italie, qui sont les deux pays où Antevenio mène des activités. Cela dit, étant donné notre expérience de plus de dix ans sur ce marché, la position et la notoriété d'Antevenio et la qualité de ses services, nous estimons qu'elle maintiendra son leadership.

Risque de dépendance face aux clients et aux fournisseurs

Le risque de dépendance face aux clients et aux fournisseurs est limité du fait qu'aucun n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires d'Antevenio, S.A.

Parmi nos clients, il y a des agences de publicité qui ont de nombreux annonceurs, ce qui réduit encore plus le risque de dépendance face aux clients.

Pour ce qui est des fournisseurs technologiques, le risque est minime, car les services qu'ils offrent sont offerts par d'autres sociétés qui leur font concurrence et qui pourraient donc offrir les mêmes services à Antevenio.

Risque personnes clefs

Un des principaux avantages comparatifs d'Antevenio est d'avoir su réunir une équipe de personnes et de cadres clefs dans les postes stratégiques de la compagnie.

Risque dans le traitement de données à caractère personnel

Le Groupe Antevenio traite des données à caractère personnel visant à offrir des services de marketing direct à ses clients, en plus des traitements ordinaires de toute société : travailleurs, fournisseurs, clients, etc.

Ainsi doit-elle se soumettre à la législation suivante :

- (1) Loi 34/2002 sur les services de la société de l'information et du commerce électronique.
- (2) Article 4 de la loi 56/2007, du 28 décembre 2007, sur les mesures de promotion de la société de l'information, portant modification de la loi 34/2002, du 11 juillet 2002, sur les services de la société de l'information et du commerce électronique.
- (3) Loi organique 15/1999, du 13 décembre 1999, sur la protection des données à caractère personnel.
- (4) Loi générale 2/2011, du 4 mars 2011, sur l'économie durable. Modification de la loi organique sur la protection de données à caractère personnel. Cinquante-sixième disposition finale.

- (5) Décret royal 1720/2007 du 21 décembre 2007, portant approbation du règlement développant la loi organique 15/1999, du 13 décembre 1999, sur la protection des données à caractère personnel.
- (6) Première disposition finale de la loi générale 32/2003, du 3 novembre 2003, sur les télécommunications, portant modification de la loi 34/2002. Loi générale 32/2003 sur les télécommunications.
- (7) Loi 47/2002, du 19 décembre 2002, portant réforme de la loi 7/1996, du 15 janvier 1996, sur la réglementation du commerce de détail, pour la transposition à l'ordre juridique espagnol de la directive 87/7/CE en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la loi à diverses directives communautaires.
- (8) Loi 7/1998, du 13 avril 1998, sur les conditions générales de passation des marchés.
- (9) Loi 7/1996, du 15 janvier 1996, sur la réglementation du commerce de détail.
- (10) Loi 29/2009, du 30 décembre 2009, portant modification au régime juridique de la concurrence déloyale et de la publicité pour améliorer la protection des consommateurs et des usagers.
- (11) Loi 44/2006, du 29 décembre 2006, portant amélioration à la protection des consommateurs et des usagers.
- (12) Loi générale 34/1988, du 11 novembre 1988, sur la publicité.
- (13) Loi générale 26/1984, du 19 juillet 1984, pour la défense des consommateurs et des usagers.
- (14) Décret royal 424/2005, du 15 avril 2005, portant approbation du Règlement sur les conditions de prestation de services de communications électroniques, le service universel et la protection des usagers.
- (15) Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (« directive sur le commerce électronique »).
- (16) Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques).

Le traitement de données à caractère personnel visant à offrir des services de marketing direct n'est pas exempt de risque et c'est pourquoi Antevenio a souscrit un contrat avec la société INT55 pour que celle-ci surveille en permanence l'évolution de la législation et de son impact sur les activités d'Antevenio.

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés s'élèvent, au 30 juin 2013 et 2012, à 16 322 623,30 et à 16 661 891,14 euros respectivement, conformément au résumé suivant:

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Capital social souscrit de la Société Dominante:	231 412,22	231 412,22	231 412,22
Réserves:	16 545 506,15	16 330 885,27	16 329 010,58
De la Société Dominante	11 551 795,12	11 241 333,98	11 239 458,98
Des sociétés consolidées par Int. Globale et proportionnelle	4 993 711,03	5 089 551,29	5 089 551,60
(Valeurs propres)	(43 869,93)	(43 869,93)	(244 494,93)
Autres instruments de patrimoine		0.00	202 500,00
Résultat de l'exercice attribué à la Société Dominante	(410 425,15)	283 632,79	143 463,27
Différences de conversion	913,79	(14 921,98)	(10 417,26)
	16 323 537,08	16 787 138,37	16 651 473,88

14.1) Capital Social

Au 30 juin 2013 et 30 juin 2012, le capital social de la société dominante est représenté par 4 207 495 actions de 0.055 euros nominales chacune, entièrement souscrites et libérées. Ces participations jouissent des mêmes droits politiques et économiques.

La Société cote dans le marché alternatif français, Alternext Paris depuis l'exercice 2007. La cotation de l'action au 30 juin 2013 s'élevait à 3,47 euros par action (au 31 décembre 2012 elle s'élevait à 4,98 euros par action).

La composition de l'actionariat de la Société Dominante au 30 juin 2013 est la suivante:

	N° Participations	% Participation
Alba Participaciones, S.A:	864 012,00	20,54%
Aliada Investment BV	848 976,00	20,18%
Joshua David Novick Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	500 166,00	11,89%
Nextstage	432 006,00	10,27%
Autres	488 243,00	11,60%
	1 074 092,00	25,53%
Total	4 207 495,00	100,00%

La composition de l'actionnariat de la Société Dominante au 30 juin 2012 est la suivante:

	N° Actions	% Participation
Alba Participaciones, S.A:	864 012	20,54
Aliada Investment BV	848 976	20,18
Joshua David Novick	500 166	11,89
E-Ventures Capital Internet, S.A.	432 006	10,27
Nextstage	425 984	10,12
Autres	1 136 351	27,00
	4 207 495	100,00

14.2) Réserves de la Société Dominante

La ventilation des réserves est la suivante :

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Réserve légale	46 282,45	46 282,45	46 282,45
Réserves volontaires	3 315 725,82	3 005 264,68	3 003 389,68
Prime d'émission des actions	8 189 786,85	8 189 786,85	8 189 786,85
Total	11 551 795,12	11 241 333,98	11 239 458,98

a) Réserve Légale

La Réserve Légale est restreinte en ce qui concerne son utilisation, qui est déterminée par différentes dispositions légales. Conformément à la Loi des Sociétés de Capital, elles sont tenues de doter les sociétés commerciales qui, sous ladite forme juridique, obtiendront des bénéfices, avec 10% de ceux-ci, jusqu'au moment où le fonds de réserve constitué atteindra la cinquième partie du capital social souscrit. Les destinations de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital par la partie dépassant 10% du capital déjà augmenté, ainsi que sa distribution aux actionnaires dans le cas d'une liquidation. Au 30 juin 2013, la Réserve Légale était dotée dans sa totalité.

14.3) Réerves dans les Sociétés Consolidées

Le détail des épigraphes de l'État de Situation Financière Consolidée, du 30 juin 2012 au 30 Juin 2013, est le suivant:

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Des sociétés consolidées par Int. Globale			
Mamvo Performance, S.L.U.	1 714 851,08	2 130 218,86	2 130 218,86
Marketing Manager, S.L.	97 122,95	(45 557,82)	(45 557,82)
Antevenio S.R.L.	3 694 533,01	3 091 134,27	3 091 134,27
Diálogo Media, S.L.U.	227 952,64	244 143,05	244 143,04
Código Barras Networks, S.L.	419 497,82	421 424,51	421 424,52
Antevenio Argentina S.R.L.	(129 041,43)	(101 610,00)	(101 609,69)
Antevenio France, S.R.L.	(600 113,99)	(511 067,02)	(511 067,02)
Antevenio Limited	(167 660,06)	(82 887,33)	(82 887,33)
Antevenio México	(72 363,64)	(55 152,21)	(55 152,21)
Antevenio Antevenio Publicite S.A.R.L.	(192 414,70)	-	-
Antevenio Services, S.r.l.	2 442,37	-	-
Total sociétés consolidées par int. globale	4 994 806,05	5 090 646,31	5 090 646,62
De sociétés consolidées par int. proportionnelle			
Europemission S.L.	(1 095,02)	(1 095,02)	(1 095,02)
Total sociétés consolidées par int. proportionnelle	(1 095,02)	(1 095,02)	(1 095,02)
Total	4 993 711,03	5 089 551,29	5 089 551,60

Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux permet expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et ne fixe aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

Réserves libres

Il s'agit de réserves qui peuvent être utilisées librement ayant été produites par la Société consolidante suite aux résultats des exercices précédents non distribués.

Actions propres

L'Assemblée Générale Exceptionnelle des Actionnaires de la Société Dominante a convenu en date du 26 juin 2013 autoriser l'acquisition d'un maximum de 10% du capital social d'actions propres à un prix minimum de 3 euros par action et à un prix maximum de 15 euros par

action; l'autorisation a été concédée pour une période de 18 mois à compter de la prise de l'accord.

En vertu dudit accord la Société Dominante détient 8 348 actions qui représentent 0,19% du capital social. Le montant total que représentent ces actions s'élève à 43 869,93 euros. L'autorisation effectuée par l'Assemblée Générale Exceptionnelle des Actionnaires de la Société pour l'acquisition d'actions propres, était consacrée principalement à pouvoir octroyer à deux Dirigeants de celle-ci le 4 juin 2012, 37 500 actions de la Société, comme conséquence du Plan de rétributions accordé le 19 avril 2010 par l'Assemblée Générale Exceptionnelle des Actionnaires (voir note 17).

Au cours de l'exercice 2012 ce plan de rétribution a été satisfait à deux dirigeants stratégiques de la compagnie au moyen de la remise de 37 500 actions de la Société.

Le mouvement produit du 30 juin 2012 au 30 juin 2013 a été le suivant:

Euros														
Valeur	Solde 30/06/2012		Entrées		Sorties		Solde 31/12/2012		Entrées		Sorties		Solde 30/06/2013	
	N° Actions	Coût Moyen	N° Actions	Coût Moyen	N° Actions	Coût Moyen	N° Actions	Coût Moyen	N° Actions	Coût	N° Actions	Coût Moyen	N° Actions	Coût Moyen
Antevenio S.A.	45 848	244 494,93	0	0	37 500	200 625,00	8 348	43 869,93	0	0	0	0	8 348	43 869,93
	45 848	244 494,93	0	0	37 500	200 625,00	8 348	43 869,93	0	0	0	0	8 348	43 869,93

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de conserver une structure financière optimale qui permette de réduire le coût de capital en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, toujours dans un but de croissance et de création de valeur. Cet objectif du Groupe n'est pas officiel ni aucun paramètre n'a été fixé par le Conseil d'administration.

Les principales sources qu'utilise le Groupe pour financer sa croissance sont :

- Les flux de trésorerie générés par le Groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

La structure de capital est contrôlée à travers le ratio de levier, calculé comme l'endettement financier net sur le patrimoine net. La Société n'a pas de dettes bancaires à la clôture du semestre de 2013..

NOTE 15. DIFFÉRENCES DE CONVERSION

Le mouvement du solde de cette épigraphe du 31 décembre 2012 au 30 juin 2013 a été le suivant:

	30/06/2013	31/12/2012
Solde initial	(14 921,98)	(4 577,47)
Variation nette de l'exercice	15 835,77	(10 344,51)
Solde final	913,79	(14 921,98)

Lesdites différences de conversion sont générées par les Sociétés domiciliées à l'étranger avec une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Concrètement lesdites monnaies sont le peso argentin, la livre anglaise et le peso mexicain.

NOTE 16. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Le solde de ce poste du bilan consolidé présente la valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans les sociétés consolidées par intégration globale. De plus, le solde qu'affiche le compte de résultat consolidé au poste « Intérêts minoritaires » représente la participation de ces actionnaires minoritaires dans les résultats de l'exercice.

Le mouvement des Associés Externes au cours du premier semestre de 2013 et de 2012, est le suivant en euros :

Société Dépendante	Solde au 30/06/2012	Augmentation de participation dans la société participée	Résultat attribué à des Associés externes	Solde au 31/12/2012	Augmentation de participation dans la société participée	Résultat attribué à des Associés externes	Solde au 30/06/2013
Antevenio Argentina	(37 496,40)		19 950,02	(17 546,38)	17 546,38	0,00	0,00
Antevenio Limited	(92 850,57)		(62 143,80)	(154 994,37)	0,00	(22 802,94)	(177 797,31)
Antevenio México	(38 864,98)		10 682,82	(28 182,16)	28 182,16	0,00	0,00
	(169 211,95)	0,00	(31 510,96)	(200 722,91)	45 728,54	(22 802,94)	(177 797,31)

Le détail de la valeur de participation des actionnaires (associés) minoritaires aux capitaux propres des sociétés dépendantes consolidées au premier semestre 2013 est le suivant en euros :

Société Dépendante	Pourcentage Participation Actionnaires (Associés) Minoritaires	Capital	Réservess/Rtats négatifs exer. Précéd.	Résultat de la période	Total Associés Externes	
Antevenio Limited.	51,00%	49,00%	12 430,18	(328 745,22)	(46 536,61)	(177 797,31)
			12 430,18	(328 745,22)	(46 536,61)	(177 797,31)

Le détail de la valeur de participation des actionnaires (associés) minoritaires aux capitaux propres des sociétés dépendantes consolidées au premier semestre 2012 est le suivant en euros :

Société Dépendante	Pourcentage Participation Actionnaires (Associés) Minoritaires	Capital	Réserves	Résultat de la période	Total Associés Externes	
Antevenio Argentina	60,00%	40,00%	5 531,20	70 428,95	(28 843,25)	(37 496,40)
Antevenio Limited.	51,00%	49,00%	12 430,18	(162 524,17)	(39 396,97)	(92 850,57)
Antevenio Mexico	60,00%	40,00%	4 536,78	(93 276,72)	(8 422,50)	(38 864,98)
			22 498,16	(185 371,94)	(76 662,72)	(169 211,95)

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR DES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE

Le 19 avril 2010 lors de l'Assemblée Générale Exceptionnelle des Actionnaires ont été approuvés des Plans de Rémunération pour des employés/cadres d' Antevenio, S.A. Les rétributions pour le personnel d' Antevenio S.A approuvées ont été les suivantes:

17.1) Attribution d'actions gratuites:

L'Assemblée Générale des Actionnaires a convenu la concession de 37 500 actions à caractère gratuit (0.89% du capital) pour deux Directeurs Stratégiques de la Société.

Ledit accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires établissait que les actions à remettre (37 500 actions) à ces deux cadres seraient concédés dans le cas où le EBIT consolidé d'Antevenio, S.A. et des sociétés dépendantes atteindrait le montant de 2 millions d'euros.

La remise des actions a été effectuée après la période de deux (2) ans et un (1) depuis la

concession, c'est-à-dire le 4 juin 2012.

Comme conséquence de l'approbation des plans précédemment décrits le détail et mouvement des augmentations du patrimoine net au cours de l'exercice, est le suivant:

Type de Provision	Solde au 30/06/2012	Dotations	Applications ou excès	Solde au 31/12/2012	Dotations	Applications ou excès	Solde au 30/06/2013
Long							
Terme:							
Autres instruments Du patrimoine	202 500,00		(202 500,00)	-		-	-
	202 500,00		(202 500,00)	-		-	-

NOTE 18. PRODUITS DIFFÉRÉS

La ventilation de cette épigraphe du 31 décembre 2011 au 30 juin 2013 est la suivante:

	31/12/2011	31/12/2012	Subventions transférées aux résultats	Inscriptions	30/06/2012
Subventions en capital	41 148,80	49 642,11	(10 637,60)		39 004,51
Subventions à taux d'intérêt zéro	105 003,22	126 675,92	(27 144,84)		99 531,08
Total	146 152,02	176 318,03	(37 782,44)		138 535,59

Les subventions ont été intégralement octroyées à la Société du groupe, Código Barras Networks, S.L.U.

La Société Código Barras Networks, S.L.U, a obtenu du centre pour le Développement Technologique industriel (CDTI) un prêt à taux d'intérêt 0% comme collaboration dans le développement du projet de Recherche et de Développement dénommé « Extracteur et classeur automatique de données des magasins virtuels sur le Web »

Pour ce faire, la Société a perçu 242 409,38 euros au cours de l'exercice 2010, 306 241,32 euros au cours de l'exercice 2011 et 395 642,87 euros au cours de l'exercice 2012.

Au 30 Juin 2012, au 31 Décembre 2012 et au 31 Décembre 2011, la dette se trouve évaluée au coût amorti pour un montant de 561 304,71, 534 575,91 et 281 981,35 euros respectivement, correspondants à la dette qu'il faut restituer au CDTI. Cependant, 15% du

montant perçu de la subvention ne sera pas restitué au CDTI et est enregistré comme subvention de capital. Au 30 Juin 2013, 31 Décembre 2012 et 31 Décembre 2011 elle s'élevait respectivement à 39 004,51 euros ,49 642, 11 euros et 41 148,80 euros.

Additionnellement et en ce qui concerne le fonds économique de l'opération, comme il s'agit de prêts concédés à un taux d'intérêt zéro, ressort une subvention de taux d'intérêt, correspondant à la différence entre le montant reçu et la valeur raisonnable de la dette déterminée par la valeur actuelle des paiements à réaliser escomptées au taux d'intérêt du marché. Le montant à ce titre au 30 juin 2013, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 s'élève à 99 531,08 euros, 126 675,92 euros et 105 003, 22 euros respectivement.

Le détail des Subventions en capital par exercice, est le suivant:

Établissement concessionnaire	Date	Finalité	Montant
CDTI	31/12/2011	Subventionner les frais de développement d'une application informatique	41 148,80
CDTI	31/12/2012	Subventionner les frais de développement d'une application informatique	49 642,11
CDTI	30/06/2013	Subventionner les frais de développement d'une application informatique	39 004,51

Le détail des subventions de Taux d'intérêt par exercice, est le suivant:

Établissement concessionnaire	Date	Finalité	Montant
CDTI	31/12/2011	Subventionner les frais de développement d'une application informatique	105 003,22
CDTI	31/12/2012	Subventionner les frais de développement d'une application informatique	126 675,92
CDTI	30/06/2013	Subventionner les frais de développement d'une application informatique	99 531,08

Le mouvement des subventions au cours des exercices 2013, 2012 et 2011 est le suivant:

	31/12/2011	Subventions transférées à résultats	Inscriptions	31/12/2012	Subventions transférées à résultats	Inscriptions	30/06/2012
Subventions en capital	41 148,80	(51 043,70)	59 531,01	49 642,11	(10 637,60)	-	39 004,51
Subventions de taux d'intérêt zéro	105 003,22	(129 972,89)	151 645,59	126 675,92	(27 144,84)	-	99 531,08
Total	146 152,02	(181 016,59)		176 318,03	(37 782,44)		138 535,59

NOTE 19. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations Publiques au 30 juin 2013 est le suivant, en euros:

	A Encaisser	A Payer
A court terme:		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	288 725,77	221 445,77
Remboursement d'Impôts	445 900,82	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	8 699,60	-
Retenues à la source au titre de IRPF	-	317 572,95
Impôt sur les Sociétés	-	162 836,56
Organismes de la Sécurité Sociale	-	163 066,26
	743 326,19	864 921,53

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations Publiques au 30 juin 2012 est le suivant, en euros:

	A Encaisser	A Payer
A court terme:		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	212 587,40	129 389,25
Remboursement d'Impôts	88 792,82	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	2 502,11	164 652,70
Retenues à la source au titre de IRPF	-	-
Impôt sur les Sociétés	-	208 203,04
Organismes de la Sécurité Sociale	-	120 286,12
Taxe professionnelle (Impuesto Actividades Económicas)	-	-
	303 882,33	622 531,11

Situation fiscale

Les déclarations d'impôts ne peuvent être considérées définitives tant qu'elles n'ont pas été inspectées par les autorités fiscales ou tant que leur délai de prescription, qui est de quatre périodes d'imposition, ne s'est pas écoulé.

Comptabilisation

La charge au titre d'impôt sur les sociétés du Groupe consolidé est obtenue en additionnant la charge des sociétés.

Les bases imposables fiscales sont calculées à partir du résultat de l'exercice, en tenant compte des écarts temporaires, des différences permanentes et des bases imposables négatives d'exercices précédents.

L'effet fiscal différences temporaires entre les transactions enregistrées avec des critères différents dans les registres comptables et dans la déclaration d'impôt donnent lieu à des actifs et des passifs pour impôts différés qui seront récupérables ou payables dans le futur.

Les actifs et les passifs pour impôts différés sont enregistrés aux taux effectifs d'impôt que le Groupe s'attend à compenser ou à liquider dans le futur.

La comptabilisation d'actifs pour impôts différés ne se fait que lorsque l'on pense que, dans le futur, il pourrait y avoir des bénéfices fiscaux pour imputer cette différence temporaire.

En effectuant la clôture fiscale de chaque exercice, on révisé les soldes des impôts différés dans le but de vérifier qu'ils existent toujours, en effectuant les corrections opportunes afin de les adapter à la nouvelle situation.

Impôt sur le bénéfice

Impôts des Sociétés et taux d'imposition:

L'Impôt des Sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où fonctionne le groupe. Les principaux taux sont:

	2013
Espagne	30%
Italie(*)	31,4%
Royaume-Uni	24%
France	33,33%
Mexique	30%
Argentine	35%

(*) Moyenne des Impôts dus en Italie

Bases imposables Négatives en Attente de Compenser Fiscalement

Conformément avec la législation en vigueur, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec les positives obtenues dans les dix-huit exercices immédiatement suivants. Le Groupe détient les bases imposables négatives en attente de compenser fiscalement au 30 Juin 2013:

Année d'Origine	Année limite de Déduction	Euros
2004 (2)	2019	999,36
2006 (2)	2021	1 205,20
2008 (1)	2023	72 977,47
2009 (1)	2024	6 229,14
2010 (6)	2028	204 963,75
2010 (8)	2028	30 390,90
2010 (10)	2028	32 329,13
2011 (3)	2026	588 047,93
2011 (6)	2029	307 703,27
2011 (8)	2029	132 133,27
2011 (9)	2029	91 920,36
2011 (10)	2029	147 123,50
2012 (3)	2027	592 819,81
2012 (4)	2027	23 129,16
2012 (5)	2030	283 776,35
2012 (6)	2030	133 563,77
2012(7)	2027	720,69
2012 (8)	2030	207 776,31
		2 857 809,37

Conformément à la législation en vigueur, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec les positives obtenues dans les dix-huit exercices immédiatement suivants. Le Groupe détient les suivantes bases imposables négatives en attente de compenser fiscalement au 30 juin 2012:

Année d'Origine	Année Limite de Déduction	Euros
2004 (2)	2019	999,36
2006 (2)	2021	1 205,20
2007 (1)	2022	124 434,96
2008 (1)	2023	91 223,28
2009 (1)	2024	6 229,14
2011 (3)	2026	588 047,93
		812 139,87

- (1) Bases imposables Négatives de Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.
- (2) Bases imposables Négatives de Europermission, S.L.
- (3) Bases imposables Négatives de Mamvo Performance, S.L.
- (4) Bases imposables Négatives de Diálogo Media S.L.U
- (5) Bases imposables Négatives de Antevenio Publicidad SARL
- (6) Bases imposables Négatives de Antevenio Francia
- (7) Bases imposables Négatives de Código de Barras Network S.L.U
- (8) Bases imposables Négatives de Antevenio Ltd
- (9) Bases imposables Négatives de Antevenio México
- (10) Bases imposables Négatives de Antevenio Argentina

Le montant des crédits fiscaux activés par la Société correspondant aux Bases imposables en Attente de compenser s'élève à 804 940,95 euros.

Autre information

En date du 27 Février 2012 le Service des Impôts entame des actions de vérification et enquête concernant le bénéfice fiscal appliqué correspondant aux déductions de l'activité d'exportation dans l'Impôt sur les bénéfices de l'exercice 2007 dans la Société Dominante.

En ce qui concerne cette inspection, en date du 26 Février 2013 (Note 17) les organes d'inspection du Service des Impôts ont notifié à la Société Dominante les accords de liquidation concernant l'Inspection commencée le 8 Février 2012 au titre de l'Impôt sur les

sociétés de l'exercice 2007 et élargie partiellement le 28 août 2012 uniquement au concept de la déduction par activité d'exportation des exercices 2008 à 2011.

Les liquidations définitives supposent un montant à payer par la Société de 39 068,36 euros avec des intérêts de retard de 6 984,94 euros. En ce qui concerne l'exercice 2007, le résultat de la liquidation suppose un montant à rembourser en faveur de la Société de 3 150 euros. La Société a interjeté un appel auprès du Tribunal Économique Administratif. Sociedad, presentó un recurso ante el Tribunal Económico Administrativo.

Impôts Différés

Le mouvement du premier semestre du 2012 et 2013 est comme il suit:

	Milliers d'euros
Solde au 1^{er} janvier 2011	19 464,79
Augmentations	80 426,09
Diminutions	-
Solde au 31 Décembre 2011	99 890,88
Augmentations	509 009,13
Diminutions	(11,23)
Solde au 31 Décembre 2012	608 888,78
Augmentations	202 517,95
Diminutions	
Solde au 30 juin 2013	811 406,72

Le mouvement des actifs correspondants aux impôts différés est détaillé à la suite :

L'évolution pendant les premiers semestres 2012 et 2013 des actifs correspondants à des impôts différés a été le suivant :

	Solde 31/12/2011	Débit / crédit aux résultats	Solde 31/12/2012	Débit / crédit aux résultats	Solde 30/06/2013
Crédits fiscaux	-	509 009,13	509 009,13	295 931,82	804 940,95
Différences temporelles	99 890,88	(11,24)	99 879,64	(93 413,87)	6 465,77
Total actifs correspondants à des impôts différés	99 890,88	508 997,89	608 888,78	508 997,89	811 406,72

NOTE 20. PRODUITS ET CHARGES

a) Montant Net du Chiffre d'Affaires

Le montant net du chiffre d'affaires du Groupe de Juin 2012 à Juin 2013 s'élève à 10 715 671,26 euros (211 580 412,77 euros au premier semestre de 2012 2012) sa distribution par type d'activité étant:

	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
Publicité on line	11 276.833,47	23 739 400,74	10 325 804,94
Services de e-mailing et envoi de sms	303 579,30	454 087,41	389 866,32
Total montant net du chiffre d'affaires	11 580 412,77	24 193 488,15	10 715 671,26

Par clients (30/06/2013)	Privé	Publique
Publicité on line	10 247 341,88	78 463,06
Services de e-mailing et envoi de sms	382 826,32	7 040,00
Total montant net du chiffre d'affaires	10 630 168,20	85 503,06

b) Fournitures

La ventilation de cette épigraphe du Compte de Pertes et de Profits Consolidé ci-joint est la suivante, en euros:

	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
Consommations de marchandises			
Consommation d'exploitation	5 395 488,81	11 983 038,28	4 982 853,36
Total Fournitures	5 395 488,81	11 983 038,28	4 982 853,36

c) Frais de personnel

La ventilation de cette épigraphe du Compte de Pertes et de profits ci-joint est la suivante, en euros:

	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
Appointements et salaires	2 927.134,84	5 719 277,03	2 919 055,54
Indemnités	129 743,53	169 910,82	268 124,63
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	648 309,66	1 341 903,45	712 481,38
Autres charges sociales	74 698,69	131 998,86	57 597,76
Total frais de personnel	3 779 886,72	7 363 090,16	3 957 259,31

d) Services extérieurs

La ventilation de cette épigraphe du Compte de Pertes et de profits Consolidé est la suivante:

	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
Baux et redevances	193 740,00	394 644,68	176 330,59
Réparations et entretien	2 003,90	23 760,80	15 064,71
Services de professionnels indépendants	554 978,74	1 141 444,12	333 810,23
Transports	11 176,81	20 525,75	1 340,24
Primes d'assurance	15 108,65	23 827,77	16 148,05
Services bancaires et assimilés	18 476,14	34 311,96	22 681,22
Publicité, démarchage et relations publiques	64 834,92	120 497,93	33 890,21
Fournitures	154 171,77	306 430,46	146 388,82
Autres services	302 922,54	436 324,42	390 337,71
Autres charges de gestion	2 434,45	3 403,32	36 322,50
	1 319 847,92	2 505 171,21	1 172 314,28

e) **Résultats financiers**

La ventilation de ce chapitre du compte de pertes et de profits consolidé est la suivante:

	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
Intérêts et produits assimilés	70 973,18	119 611,93	54 879,75
Différences de change positives	59 669,59	87 860,29	56 702,21
Produits financiers	130 642,77	207 472,22	111 581,96
Intérêts et charges assimilés	(29 771,98)	(185 081,67)	(58 729,87)
Différences de change négatives	(53 392,63)	(155 000,40)	(84 849,92)
Charges financières	(83 164,61)	(340 082,07)	(143 579,79)
	47 478,16	(132 609,85)	(31 997,83)

NOTE 21. RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La ventilation de l'obtention du Résultat Consolidé est la suivante au 30 Juin 2013, en euros:

30 Juin 2013	Résultats Individuels	Associés Externes	Résultat att. société dominante
Entreprises espagnoles	(348 184,71)		(348 184,71)
Entreprises européennes	36 951,87	(22 802,94)	59 754,81
Entreprises non européennes	(121 995,25)		(121 995,25)
	(433 228,08)	(22 802,94)	(410 425,15)

La ventilation de l'obtention du Résultat Consolidé est la suivante au 30 Juin 2012, en euros:

30 juin 2012	Résultats individuels	Associés Externes	Résultat att. société dominante
Entreprises espagnoles	(238 835,47)	-	(238 835,47)
Entreprises européennes	385 353,68	(19 304,52)	404 658,20
Entreprises non européennes	(37 265,75)	(14 906,30)	(22 359,45)
	109 252,46	(34 210,82)	143 463,27

NOTE 22. PROVISIONS ET CONTINGENCES

Le mouvement des provisions du Groupe est le suivant du 30 Juin 2011 au 30 Juin 2013 :

	30/06/2012	Inscriptions	Transfert	Radiations	Régularisations	31/12/2012	Inscriptions	Transfert	Radiations	30/06/2013
Provisions correspondant à d'autres responsabilités	55 132,41	-	-	-	-	55 132,41	-	-	-	55 132,41
	55 132,41	-	-	-	-	55 132,41	-	-	-	55 132,41

La Société dépendante Mamvo Performance, S.L.U., a doté 50 000 euros pour de possibles contingences futures au cours de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2012 elle régularise 6 000 euros. Le reste de la provision jusqu'à atteindre le montant de 55 132,41 euros, correspondant à la Société Dominante pour le montant de 11 132,41 euros.

Indiquer que les provisions n'ont pas été mises à jour en raison de l'effet de leur mise à jour n'est pas important.

Le Groupe du 30 Juin 2012 au 30 Juin 2013 a prêté des avals auprès d'établissements bancaires et d'organismes publics selon la ventilation suivante :

Avals	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Bailleurs des Bureaux Centraux	23 964,00	43 860,00	43 860,00
Aval pour risques définis		-	-
Total	23 964,00	43 860,00	43 860,00

NOTE 23. INFORMATION CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe n'a pas d'actifs et n'a pas encouru de frais consacrés à la minimisation de l'impact environnemental et la protection et amélioration de l'environnement. De même, il n'existe aucune de provision pour risques et charges ni de contingences reliées à la protection et amélioration de l'environnement.

NOTE 24. ÉVÉNEMENTS SURVENUS A POSTERIORI

Aucun fait pouvant affecter les états financiers intermédiaires consolidés n'est survenu après leur clôture.

De plus, il faut tenir compte de ce qui est indiqué à la note 19 par rapport aux poursuites menées par l'Agence fiscale espagnole.

NOTE 25. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE ET AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

25.1) Soldes et Transactions avec les Administrateurs et la Haute Direction

Les montants reçus par le Conseil d'Administration au cours du premier semestre de 2013 et 2012 sont les suivants :

	30/06/2012	31/12/2012	31/06/2013
Salaires, indemnités de déplacement et autres rémunérations	176 200,00	272 400,00	142 200,00
Total	176 200,00	272 400,00	142 200,00

De même, tel qu'il est signalé à la note 15 un des membres du Conseil d'Administration a perçu, au cours de l'exercice 2012, 18 750 actions de la société en Juin 2012.

Du 30 Juin 2012 au 30 Juin 2013, il n'existe pas d'engagements correspondant à des pensions, avals ou garanties concédés en faveur de l'Organe d'Administration.

Autre information concernant le Conseil d'Administration

En application de l'article 229.3 de la Loi des Sociétés de Capital en vigueur, approuvée au moyen du Décret Royal Législatif 1/2010, du 2 juillet, il est informé que l'Organe d'Administration de la Société et les personnes reliées auxquelles se rapporte l'article 231 de ladite loi, détiennent des participations dans d'autres sociétés avec celui-ci, analogue ou complémentaire objet social, selon le détail suivant :

Titulaire	Société Participée	% Part.	Poste
M. Joshua David Novick	Antevenio s.r.l.	-	Conseiller
	Antevenio México S.A.de C.V	-	Conseiller
	Codigo Barras Networks S.L.	-	Administrateur Unique
	Antevenio S.R.L. (it)	-	Conseiller
	Europemission S,L.	-	Conseiller
	Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.	-	Administrateur Commun
M. Pablo Pérez García Villoslada	Antevenio Publicite S.R.L (fr)	-	Administrateur
	Antevenio Service S.R.L	-	Conseiller
	Europemission S.L.	-	Conseiller
	Antevenio S.R.L.(fr)	-	Administrateur
	Antevenio S.R.L.(It)	-	Conseiller
	Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.	-	Administrateur Commun
M.David Rodés	Digital Spain S.L.	-	Administrateur
	Dglt SA de CV	-	Administrateur Unique
	Digilant Marketing	-	Administrateur Unique
	ISP	-	Directeur Général

De même, et conformément à la Loi des Sociétés de Capital, mentionnée précédemment, il est informé que les membres de l'Organe d'Administration n'ont réalisé aucune activité pour compte propre ou pour le compte d'autrui, avec la Société Dominante qui pourrait être considérée étrangère au trafic ordinaire ou qui n'a pas été réalisé dans des conditions normales de marché.

NOTE 26. AUTRE INFORMATION

Le nombre moyen de personnes employées par le Groupe du 30 Juin 2012 au 30 Juin 2013 distribué par catégories, est le suivant:

	30/06/2012			31/12/2012			31/06/13		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction	5,25	13,67	18,92	7,55	3,74	11,29	9,87	4,17	14,03
Administration	35,92	17,7	53,62	5,63	14,42	20,04	5,77	14,83	20,59
Commercial	7,67	4	11,67	29,63	18,43	48,06	35,96	20,29	56,26
Production	18,72	39,47	58,19	17,07	37,31	54,38	17,04	34,12	51,16
Techniciens	21,05	3,32	24,37	21,53	3,34	24,87	18,63	10,36	28,98
	88,61	78,16	166,77	81,41	77,24	158,64	87,26	83,76	171,02

Le nombre de personnes employées par le groupe du 30 Juin 2012 au 30 Juin 2013 par catégories, est le suivant:

	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
	Total	Total	Total
Direction	19	7	11
Administration	52	22	21
Commercial	12	48	51
Production	52	56	47
Techniciens	23	25	24
Direction			
	158	158	154

NOTE 27. INFORMATION SEGMENTÉE

La distribution du montant net u chiffre d'affaires correspondant aux activités courantes du Groupe, par catégories d'activités ainsi que par marchés géographiques, pour le premier semestre de 2013 et 2012, est montrée à la suite:

Type d'Activité		30/06/2013	
Publicité on line		10 325 804,94	
Services de e-mailing et envoi de sms		389 866,32	
Total montant net du chiffre d'affaires		10 715 671,26	
Par clients (2013)		Privé	Public
Publicité on line		10 247.341,88	78 463,06
Services de e-mailing et envoi de sms		382 826,32	7 040,00
Total montant net du chiffre d'affaires		10 630 168,20	85 503,06

Distribution des Ventes et Coût des Ventes par Territoire

Distribution / Ventes	Montant Consolidé 2013
Espagne et Amérique Latine	6 006 577,91
Europe	4 709 093,35
Total Distribution Ventes	10 715 671,26

Distribution Coût de Ventes	Montant Consolidé 2013
Espagne et Amérique Latine	3 381 739,89
Europe	1 601 113,47
Total Distribution Coûts	4 982 853,36

	30/06/2012	%
Par activité:	11 276 833,47	97%
Marketing et publicité on line (Solde Net)	303 579,30	3%
Montant net du Chiffre d’Affaires	11 580 412,77	100%

NOTE 28. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES RELIÉES

Le Groupe n’a pas d’autre parties reliées différentes à celles décrites à la Note 25.

NOTE 29. INFORMATION SUR LES REPORTS DE PAIEMENT EFFECTUÉS AUX FOURNISSEURS. DISPOSITION ADDITIONNELLE TROISIÈME. “DEVOIR D’INFORMATION” DE LA LOI 15/2010, DU 5 JUILLET

Conformément à ce qui a été indiqué à la disposition additionnelle troisième, devoir d’information de la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, qui établit des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales, il est informé de ce qui suit pour les entreprises espagnoles du groupe :

	Paiements réalisés et en attente de paiement à la date de clôture du bilan	
	30/06/2013	
	Montant	%
Dans le délai maximal légal	4 755 651	100%
Reste		
Total paiements de l’exercice	4 755 651	100%
PMP paiements (jours dépassé)	-	-
Reports qui à la date de clôture dépassent le délai maximum légal	-	-

Paiements réalisés et en attente de paiement à la date de clôture du bilan Exercice 2012		
	Montant	%
Dans le délai maximum légal	11 617 064	100%
Reste		
Total paiements de l'exercice	11 617.064	100%
PMP paiements (jours dépassé)	-	-
Reports qui à la date de clôture dépassent le délai maximum légal	-	-